



GUIDES

ANNÉE
2015
2016

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

DE LA

E

O

à

LA

B

E

L'ESSENTIEL DU COLLÈGE

Académie de Clermont-Ferrand



AUVERGNE



www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

À DÉCOUVRIR !

LE PICO DES MÉTIERS

PLUS DE **600** MÉTIERS À DÉCOUVRIR



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

14,90€

En vente sur www.oniseP.fr/lalibrairie

LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT

↘ Le cycle d'adaptation	p. 3
↘ Le cycle central	p. 4
↘ Le cycle d'orientation	p. 5

LES SECTIONS PARTICULIÈRES

↘ Les sections artistiques	p. 6
↘ Les sections linguistiques	p. 7
↘ Les sections sportives	p. 8

LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES

↘ Contribuer à la réussite de tous les élèves	p. 9
↘ Accompagner les élèves à besoins éducatifs spécifiques	p. 10
↘ Lutter contre les inégalités	p. 12
↘ Lutter contre l'absentéisme et le décrochage	p. 13
↘ L'enseignement adapté	p. 15

LES DIPLÔMES, BREVETS ET ATTESTATIONS

↘ Le diplôme national du brevet (DNB)	p. 16
↘ Le certificat de formation générale (CFG)	p. 16
↘ Le brevet d'initiation aéronautique (BIA)	p. 17
↘ Le brevet de jeune sapeur-pompier (BJSP)	p. 17
↘ Le brevet informatique et internet (B2I)	p. 17
↘ Les attestations scolaires de sécurité routière de 1 ^{er} et 2 ^e niveau (ASSR1 et ASSR2)	p. 17

SCOLARITÉ ET HANDICAP

↘ Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)	p. 18
↘ Le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (Geva-Sco)	p. 18
↘ La scolarisation individualisée en milieu ordinaire	p. 18
↘ La scolarisation collective en ULIS collège	p. 18
↘ La scolarisation en établissement médico-social	p. 19
↘ La plateforme téléphonique Aide handicap École	p. 19

RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA 6^E À LA 3^E p. 21

RECAPITULATIF DES FORMATIONS ET DISPOSITIFS PARTICULIERS p. 31

↘ Les langues anciennes, rares et régionales	p. 31
↘ Sections bilingues	p. 33
↘ Sections européennes	p. 33
↘ Sections internationales	p. 34
↘ UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)	p. 34
↘ Classes à horaires aménagés	p. 34
↘ Sections sportives	p. 35
↘ Pôles Espoir	p. 35
↘ 3e prépa pro	p. 36
↘ Dispositifs relais (ateliers et classes)	p. 36
↘ D'Col	p. 36
↘ REP et REP+ (Réseau d'éducation prioritaire)	p. 36
↘ Ecole Ouverte	p. 36
↘ ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)	p. 37
↘ SEGPA (Section d'enseignements général et professionnel adaptés)	p. 37
↘ BIA (Brevet d'initiation aéronautique)	p. 38
↘ BJSP (Brevet jeunes sapeurs pompiers)	p. 38
↘ Internats	p. 38

STRUCTURES EN DEHORS DU COLLÈGE. p. 39

↘ 3e prépa pro	p. 39
↘ DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance)	p. 40
↘ SEGPA (Section d'enseignements général et professionnel adaptés)	p. 41
↘ 4e et 3e de l'enseignement agricole	p. 41

ADRESSES UTILES p. 43



Ce guide présente les cycles d'enseignement, les structures et dispositifs pédagogiques définis et mis en œuvre conformément aux textes officiels en vigueur pour 2015-2016.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Office national d'information sur les enseignements et les professions • 12 mail B. Thimonnier • CS 10450 Lognes - 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2 • Publication de l'Onisep • Copyright : novembre 2015

Directeur de la publication : Georges Asseraf • Directrice adjointe de la publication : Marie-Claude Gusto

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA • Adjointe à la coordination éditoriale : Christine Courtois • Rédactrice en chef, coordinatrice éditoriale : Laurence Congy • Correction et secrétariat de rédaction : Peggy Besson • Suivi technique : Catherine Tolla • RESSOURCES DOCUMENTAIRES • Documentation : Pierre Martin, Claire Magimel • STUDIO • Chef de service : Bruno Delobelle • Couverture, maquette et mise en page : Julie Clément, Evelyne Delzescaux

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE CLERMONT-FERRAND • 20 boulevard Aristide Briand - 63400 Chamalières - Tél : 40 73 43 62 62 • Délégué régional : Gérard Poux • Délégué régional adjoint : Josette Tixier • Coordinatrice éditoriale : Sandrine Bourg • Rédaction : Sabine Egron • Maquette et mise en page : Julie Clément, Sabine Egron • Le kiosque Collège • ISSN : en cours • Dépôt légal : décembre 2015

Cette publication a été réalisée dans le cadre de la mutualisation du réseau Onisep pilotée par la délégation de Dijon avec les délégations régionales de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris, Rouen et Rennes. Pour leur apport et leur aide dans le recueil des informations, nous tenons à remercier le rectorat, les DSDEN, le SAIO et les établissements scolaires.

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.

ATTENTION ! Les informations contenues dans ce document ont été mises à jour au mois d'octobre 2015 • Retrouvez la brochure et ses mises à jour en téléchargement gratuit sur le site : www.onisep Clermont





© Jérôme Pallé / Onisep

LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT

Au collège, les 4 années de scolarité correspondent à 3 cycles, aux horaires et programmes spécifiques. En 6^e (cycle d'adaptation), il s'agit de consolider les acquis de l'école primaire et d'initier les élèves aux méthodes de travail du collège. En 5^e et 4^e (cycle central), les élèves approfondissent leurs savoirs et savoir-faire. Enfin, en 3^e (cycle d'orientation), les élèves complètent leurs connaissances, leurs compétences et leur culture.

↳ Le cycle d'adaptation	p. 3
↳ Le cycle central	p. 4
↳ Le cycle d'orientation	p. 5

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, organisé en 7 compétences (maîtrise de la langue française ; pratique d'une langue vivante étrangère ; principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique ; maîtrise de l'informatique, du multimédia et de l'internet ; culture humaniste ; compétences sociales et civiques ; autonomie et initiative), doit être maîtrisé par tous les élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire, afin de poursuivre leur formation et construire leur avenir professionnel.

2 GARANTIR CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES EN FIN DE 3^E

Afin de suivre la progression de ces apprentissages, un **livret personnel de compétences** (LPC) a été mis en place. Il atteste de l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire.

Au collège, ce livret contribue à l'évaluation des élèves, comme le bulletin scolaire. Il inclut aussi les attestations délivrées au cours de la scolarité obligatoire (attestations de 1^{er} et 2^d niveau de sécurité routière (ASSR1 et ASSR2), certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ainsi que brevet informatique et internet (B2i)).

En fin de 3^e, une attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun est remise à la famille ; elle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB).

À noter : un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera mis en application à la rentrée 2016, ainsi que les nouveaux programmes qui en découleront. Il s'articulera autour de 5 domaines de formation (langages pour penser et communiquer ; méthodes et outils pour apprendre ; formation de la personne et du citoyen ; systèmes naturels et systèmes techniques ; représentations du monde et activité humaine). Le LPC est également amené à évoluer.

CONSTRUIRE SES PARCOURS

À partir d'une connaissance de l'entreprise et du monde professionnel (via des visites, des stages, des enquêtes...), l'élève construit, pas à pas, son **parcours Avenir**. Il apprend ainsi à mieux se connaître en identifiant ses goûts et ses centres d'intérêt, en explorant les métiers et les formations.

L'objectif du **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**, quant à lui, est de permettre à tous les élèves, de l'école au lycée, d'aller à la rencontre d'œuvres et d'artistes pour acquérir une culture artistique personnelle en abordant les œuvres d'art différemment. Ce dernier est organisé sur le temps scolaire et périscolaire, en se fondant sur des enseignements et des actions éducatives.

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, un **parcours citoyen**, avec un nouvel enseignement moral et civique (EMC) remplace l'éducation civique. Il a été mis en place depuis la rentrée 2015.

Développer sa culture artistique et culturelle grâce à l'**histoire des arts** permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique. C'est un enseignement (organisé sur proposition du conseil pédagogique) fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art. L'évaluation de cet enseignement est prise en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet (DNB).

DISPOSER D'UN ESPACE VIRTUEL QUI ACCOMPAGNE LES ÉLÈVES

L'application **Folios** met l'accent sur les parcours éducatifs (Avenir, PEAC, citoyen) en valorisant les expériences et les compétences scolaires et extrascolaires des élèves. Son utilisation contribue également à la diffusion des usages du numérique, sur lesquels elle s'appuie, et à leur appropriation aussi bien par les élèves et les professeurs, dans le cadre de la « stratégie numérique ».

Cet espace de travail numérique permet à l'élève de trier, hiérarchiser et mémoriser l'ensemble des informations qu'il a recueillies tout au long de sa scolarité. Les familles ont accès à Folios pour consulter les activités de classe et les temps forts de l'orientation de leur enfant tout au long de l'année scolaire.

➤ LE CYCLE D'ADAPTATION

Le passage en 6^e est un temps fort pour l'élève. Tout change pour lui, l'établissement, les professeurs, les camarades... Le collège veille à ce que cette étape soit réussie pour tous et s'y emploie en proposant diverses activités ou accompagnements.

LA CLASSE DE 6^E

Le passage en 6^e peut parfois se révéler déstabilisant pour certains élèves. C'est pourquoi cette classe est un temps d'adaptation destiné à mieux les préparer à devenir autonomes.

Comment ?

En consolidant les acquis de l'école primaire et en les initiant aux disciplines et méthodes de travail propres à l'enseignement secondaire. Misant sur l'accueil et l'accompagnement des élèves dans leur travail personnel, l'équipe éducative aide chacun à repérer ses points forts ou ses éventuelles difficultés d'apprentissage. La priorité est accordée à la maîtrise de la langue ainsi qu'à l'acquisition de bonnes méthodes de travail.

Des personnes ressources sont à leur écoute (conseiller d'orientation-psychologue, conseiller principal d'éducation, professeur principal ou encore assistant social scolaire).

Un espace numérique de travail leur permet de trouver des informations, des outils et des services numériques en rapport avec leurs activités au collège et un lieu ressource, le CDI, leur donne accès à des informations sur les formations, les métiers, les filières ou les aide dans leurs recherches pour préparer un exposé, approfondir un cours...

Un **accompagnement personnalisé** (de 2 h hebdomadaires) permet également d'aider tous les élèves dans l'organisation de leur travail en leur

proposant différentes modalités de soutien et d'approfondissement. Des réponses adaptées à chaque élève sont également mises en œuvre via des **programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)**.

Une attention particulière est portée aux élèves de CM2 en difficulté, lors du conseil école-collège, notamment grâce à l'élaboration d'un programme personnalisé de réussite éducative passerelle (PPRE Passerelle).

LES DISCIPLINES ET LES HORAIRES EN 6^E

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Français	4 h 30* ou 5 h
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	4 h
ou Bilangue	6 h
Histoire-géographie- éducation civique	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Technologie	1 h 30
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale	1 h
Éducation physique et sportive	4 h
Accompagnement personnalisé	2 h hebdomadaires par classe
Heures de vie de classe	10 h annuelles par classe

* (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)

Pour en savoir plus sur les programmes au collège : www.education.gouv.fr, onglet « Collège ».

3

➤ ZOOM SUR

Le conseil école-collège

Mis en place pour améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège, il réunit des enseignants de collèges et d'écoles.

Présidé par le principal du collège et le directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN, ex-inspecteur académique), le conseil école-collège se réunit au moins 2 fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions, choisi par le collège, peut, par exemple, repérer les points forts ou les éventuelles difficultés d'apprentissage de l'élève, en donnant la priorité à la maîtrise de la langue ainsi qu'à l'acquisition de nouvelles méthodes de travail.

L'enseignement intégré de science et technologie (EIST)

Proposé dans certains collèges, en 6^e et 5^e, ce dispositif (3 h 30 hebdomadaires) associe les disciplines scientifiques expérimentales (sciences physique et chimique et sciences de la vie et de la Terre) à la technologie.

Dispensé en classe de 20 élèves au maximum, il favorise l'appropriation de démarches caractéristiques des pratiques scientifiques et technologiques, tout en décloisonnant les disciplines pour accéder à une vision globale des sciences.

De nouveaux programmes en perspective

La réforme du collège entrera en application dès la rentrée 2016, et avec elle, de nouveaux programmes.

Objectif : mieux apprendre pour mieux faire réussir tous les élèves en :
- renforçant l'acquisition des savoirs fondamentaux, grâce à des apprentissages théoriques et pratiques ;
- tenant compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous ;
- donnant de nouvelles compétences adaptées au monde actuel ;
- faisant du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées.

➤ REPÈRES

Enseignement intégré de science et technologie (EIST) : circulaire n°2011-071 du 02.05.2011, BO n°18 du 05.05.2011 ; circulaire n°2011-089 du 14.06.2011, BO n°26 du 30.06.2011.

Socle commun de connaissances, de compétences et de cultures : décret n°2006-830 du 11.07.2006, BO n°29 du 20.07.2006 ; circulaire n°2010-087 du 18.06.2010, BO n°27 du 08.07.2010 ; BO n°17 du 23.04.2015 www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html

LPC : <http://eduscol.education.fr/cid49889/livret-personnel-de-competences.html>

Parcours Avenir : BO n°28 du 09.07.2015

PEAC : note de service n°2001-103 du 11.05.2001, BO n°24 du 14.06.2001 ; circulaire n°2005-014 du 03.01.2005, BO n°5 du 03.02.2005 ; circulaire n°2007-022 du 22.01.2007, BO n°5 du 01.02.2007 ; circulaire n°2008-059 du 29.04.2008, BO n°19 du 08.05.2008 ; circulaire n°2010-032 du 05.03.2010, BO n°10 du 09.03.2010 ; circulaire n°2013-073 du 03.05.2013, BO n°19 du 09.05.2013 ; BO n°28 du 09.07.2015.

Parcours citoyen : circulaire n°2015-085 du 03.06.2015 ; <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

Histoire des arts : BO n°32 du 28.08.2008 ; BO spécial n°6 du 28.08.2008.

Réforme du collège : <http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016-tout-savoir-sur-reforme.html>

➤ LE CYCLE CENTRAL

L'année de 6^e terminée, les collégiens poursuivent leur parcours et découvrent de nouveaux enseignements. Ces 2 années vont leur permettre de devenir de plus en plus autonomes et de préparer au mieux leur entrée en 3^e.

LES DISCIPLINES ET HORAIRES EN 5^E ET EN 4^E

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires	
	5 ^e	4 ^e
Français	4 h	4 h
Mathématiques	3 h 30	3 h 30
Première langue vivante 1 étrangère	3 h	3 h
Deuxième langue vivante 2 étrangère ou régionale		3 h
ou Bilangue	6 h	6 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	1 h 30
Physique et chimie	1 h 30	1 h 30
Technologie	1 h 30	1 h 30
Arts plastiques	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
Accompagnement personnalisé	3 h 30	3 h 30
Heures de vie de classe	10 h par an	10 h par an
1 enseignement facultatif au choix parmi :		
Langue ancienne : Latin	2 h	3 h
Langue vivante régionale		3 h

Pour en savoir plus sur les programmes au collège : www.education.gouv.fr, onglet « Collège ».

LES CLASSES DE 5^E ET 4^E

Le cycle central permet aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs savoirs et leurs savoir-faire. Il est caractérisé par la cohérence des enseignements sur les 2 années et l'enrichissement progressif du parcours par des enseignements facultatifs. Une attention particulière est portée aux difficultés scolaires.

En 5^e, débute l'enseignement de la physique-chimie (1 h 30 hebdomadaire), et à partir de la rentrée 2016, d'une seconde langue vivante (2 h 30). Les élèves peuvent aussi commencer le latin en enseignement facultatif (2 h hebdomadaires).

En 4^e, les élèves peuvent débiter l'apprentissage d'une langue vivante régionale en enseignement facultatif (3 h hebdomadaires), s'ils ont choisi une langue vivante 2 étrangère, ou intégrer une section européenne ou de langue orientale (selon les collèges).

L'enseignement général introduit des notions plus abstraites comme le raisonnement et l'argumentation.

En fin de 4^e, le conseil de classe émet une décision d'orientation pour le passage en 3^e.

Les familles dont l'enfant souhaite poursuivre en voie professionnelle (2^{de} professionnelle de bac pro ou 1^{re} année de CAP) après le collège, peuvent demander l'inscription en 3^e préparatoire aux formations professionnelles (3^e prépa-pro). Voir page 5

Les élèves de plus de 15 ans ont aussi la possibilité d'intégrer dans leur formation une découverte des métiers et des activités en relation avec les milieux professionnels dans le cadre du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ce dispositif prépare à une poursuite d'étude en apprentissage. Voir encadré ci-dessous

4

➤ ZOOM SUR

Les itinéraires de découverte (IDD)

Ils font travailler ensemble des professeurs de disciplines différentes. À raison de 2 h par semaine, les élèves abordent le programme de façon plus concrète, dans des domaines variés : la nature et le corps humain, les arts et les humanités, les langues et les civilisations, la création et les techniques. Les IDD n'étant pas obligatoires, certains collèges les remplacent par une aide individualisée aux élèves en grande difficulté.

Les 4^e et 3^e de l'enseignement agricole

Ces classes sont destinées aux élèves qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement, du service en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet (DNB).

L'orientation se fait en fin de 3^e : pour préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agricole ou une 2^{de} générale et technologique, en lycée agricole, afin de préparer le bac technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

Voir tableaux horaires : <http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr/formations/voies-daccs-aux-diplomes-et-certifications/voie-initiale-scolaire/4e-3e-technologique.html>

Le Dima

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) est réservé aux élèves volontaires et ayant 15 ans révolus.

Il leur permet de suivre, sous statut scolaire (l'élève reste inscrit dans son collège), une formation en alternance (1 an au maximum) destinée à leur faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage, tout

en leur permettant de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture requis en fin de 3^e. La formation se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en lycée professionnel (LP). Durant toute sa durée, l'élève est sous l'autorité du directeur du CFA ou du proviseur du LP.

L'emploi du temps comporte entre 28 à 30 h hebdomadaires réparties en : 50 % d'enseignements généraux, 30 % d'enseignements technologiques, 10 % d'activités individualisées et 10 % d'activités de découverte des métiers + élaboration du projet professionnel. S'y ajoutent des visites en entreprise et des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel (de 8 à 18 semaines). Après son Dima, l'élève peut, sous conditions, préparer un CAP ou un bac professionnel, voire envisager une poursuite d'études en 2^{de} générale et technologique, sur proposition du directeur du CFA ou du proviseur de LP.

➤ REPÈRES

Itinéraires de découverte (IDD) : circulaire du 28.03.2003.

4^e et 3^e agricoles : <http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr/formations/voies-daccs-aux-diplomes-et-certifications/voie-initiale-scolaire/4e-3e-technologique.html>

Dima : circulaire n°2003-134 du 08.09.2003 ; décret n°2010-1780 du 31.12.2010, circulaire n°2011-009 du 19.01.2011, BO n°5 du 03.02.2011 ; circulaire n°2013-143 du 10.09.2013, BO n°33 du 12.09.2013 ; <http://eduscol.education.fr/cid55994/pre-apprentissage.html>

↳ LE CYCLE D'ORIENTATION

L'année de 3^e est particulièrement importante, puisque c'est au cours de cette dernière que les collégiens auront à formuler leur choix d'orientation. Si cela peut leur sembler difficile, l'équipe éducative est là pour les aider et les guider dans leurs futurs choix.

LA CLASSE DE 3^E

Dernière année du collège, la 3^e permet de consolider ses connaissances, de s'exercer au raisonnement abstrait, à l'analyse critique... et de se présenter au diplôme national du brevet (DNB) qui évalue les acquis du collège et atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les exigences sont plus importantes et l'enseignement obligatoire est renforcé. L'horaire hebdomadaire augmente ainsi dans presque toutes les disciplines, par rapport à celui de la 4^e.

Le français, l'histoire-géographie, les maths, la physique-chimie et la technologie bénéficient chacun de 30 min supplémentaires par semaine. Les élèves peuvent également choisir un enseignement facultatif : langue vivante 2 (LV2) étrangère (si LV2 régionale choisie en enseignement obligatoire) ou LV2 régionale (si LV2 étrangère choisie en enseignement obligatoire) ; langue ancienne (latin ou grec) ; découverte professionnelle de 3 h (DP3).

LES DISCIPLINES ET LES HORAIRES EN 3 ^E	
Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4 h 30
Mathématiques	4 h
Langue vivante 1 étrangère	3 h
Langue vivante 2 étrangère ou régionale ou Bilangue	3 h
	6 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h 30
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Physique et chimie	2 h
Technologie	2 h
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale	1 h
Éducation physique et sportive	3 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles par classe
1 enseignement facultatif au choix parmi :	
Découverte professionnelle (DP3)	3 h
Langue vivante 2 étrangère ou régionale	3 h
Langue ancienne : latin ou grec	3 h

Pour en savoir plus sur les programmes au collège : www.education.gouv.fr, onglet « Collège ».

Dans le cadre du parcours éducatif Avenir, les élèves doivent construire leur parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel en effectuant une séquence d'observation en entreprise.

Pour cela, ils doivent rechercher un maître de stage, en privilégiant les secteurs d'activités qui les intéressent, afin qu'ils se confrontent à leurs choix professionnels futurs.

En fin de 3^e, le conseil de classe émet une décision d'orientation (2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 2^{de} spécifique ou 1^{re} année de CAP). Si la famille n'est pas d'accord avec cette décision, elle peut faire appel ou demander le redoublement.

Pour les familles qui en ont fait la demande en fin de 4^e, la 3^e **prépa-pro** (implantée le plus souvent en lycée professionnel) permet de remobiliser des élèves autour d'un projet de formation en leur faisant découvrir plusieurs champs professionnels, lors de séquences de découverte des métiers et des formations. Ils participent également à des visites, des séquences d'observation, des stages d'initiation (voire d'application) en entreprise, en administration ou en association. Le parcours scolaire est renforcé par l'instauration d'heures d'accompagnement personnalisé.

À noter : rien n'interdit à un élève de 3^e prépa-pro de s'orienter ensuite vers la voie générale et technologique ou, inversement, à un élève de 3^e « classique » de s'orienter vers la voie professionnelle.

LES DISCIPLINES ET LES HORAIRES EN 3 ^E PRÉPA PRO	
Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4 h 30
Mathématiques	4 h
LV1, LV2	4 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences et technologie	4 h
Enseignements artistiques	1 h 30
Éducation physique et sportive	3 h
Découverte professionnelle	6 h
Accompagnement personnalisé	2 h hebdomadaires par classe
Heures de vie de classe	10 h annuelles par classe

5

↳ ZOOM SUR

L'entretien personnalisé d'orientation

Dans le cadre du parcours Avenir, tous les élèves bénéficient d'un entretien personnalisé d'orientation avec leur professeur principal. À partir du bilan individuel du parcours de chaque élève, cet entretien permet de choisir l'orientation (voie générale

et technologique ou voie professionnelle) la plus adaptée à l'issue de la 3^e. Si un entretien d'orientation approfondi est nécessaire, le professeur principal peut demander l'aide du conseiller d'orientation-psychologue (Cop). Il est souhaitable que les parents soient partie prenante de l'entretien, leur implication dans le suivi

de la scolarité de leur enfant étant déterminante.

L'entretien personnalisé d'orientation permet également d'instaurer les conditions de dialogue nécessaires au bon déroulement des procédures, tout en renforçant le professeur principal dans son rôle de médiateur entre les familles et l'établissement scolaire.

↳ REPÈRES

3^e prépa-pro : circulaire n°2011-128 du 26.08.2011, BO n°31 du 01.09.2011.

LES SECTIONS PARTICULIÈRES

Sport, langues, pratiques artistiques... différentes sections ou classes à horaires aménagés (Cha) sont proposées aux élèves, dès la 6^e.

Les programmes sont les mêmes que ceux des classes « classiques » et les élèves ont un emploi du temps aménagé pour leur permettre de participer aux cours de musique, de danse ou de théâtre dans les conservatoires de région, dans les écoles de musique ou de danse, ou dans les compagnies d'art dramatique.

↳ Les sections artistiques	p. 6
↳ Les sections linguistiques	p. 7
↳ Les sections sportives	p. 8



© Grégoire Maisonneuve / Onisep

↳ LES SECTIONS ARTISTIQUES

Les classes à horaires aménagés (Cha) permettent de suivre une scolarité normale tout en suivant un enseignement artistique approfondi en parallèle. Les inscriptions dans ces classes se font auprès du conservatoire ou de l'école pour la partie artistique et auprès du service académique pour la partie scolaire.

de formuler une demande de dérogation au titre de « parcours particulier ». Dossier examiné en commission départementale d'orientation pédagogique.

Au programme

Trois domaines de compétences sont étudiés : le corps dans le mouvement dansé ; la danse en relation avec la musique ; la culture chorégraphique à travers des pratiques individuelles et collectives.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Accès

L'entrée est conditionnée par le passage en 6^e. Une entrée en cours de 5^e, 4^e ou 3^e est possible, sous réserve de places disponibles. Que le dispositif d'accueil soit sectorisé ou non, il convient de formuler une demande de dérogation au titre de « parcours particulier ». Dossier examiné en commission départementale d'orientation pédagogique.

Au programme

Différentes thématiques sont abordées dans le cadre d'une pratique individuelle ou de groupe : écouter les sons et la musique ; les technologies ; imaginer, improviser, créer ; expression vocale et corporelle ; jouer d'un instrument ; lire et écrire pour interpréter, inventer et connaître.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE (CHAT)

Accès

L'entrée est conditionnée par le passage en 6^e. Une entrée en cours de 5^e, 4^e ou 3^e est possible, sous réserve de places disponibles. Que le dispositif d'accueil soit sectorisé ou non, il convient de formuler une demande de dérogation au titre de « parcours particulier ». Dossier examiné en commission départementale d'orientation pédagogique.

Au programme

La Cha théâtre se compose de 3 cycles. Le 1^{er} concerne l'école élémentaire ou seulement la classe de 6^e (dans le cas d'un parcours limité au collège). Le 2^d cycle concerne les classes de 6^e, 5^e et 4^e (ou seulement la 5^e et la 4^e) ; le 3^e, la classe de 3^e. Sont étudiés la pratique théâtrale, l'approche culturelle ou thématique à travers les auteurs et les scènes, sans oublier l'analyse et la réflexion portées aux différents spectacles auxquels les élèves doivent assister durant chaque année.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

Accès

L'entrée est conditionnée par le passage en 6^e. Une entrée en cours de 5^e, 4^e ou 3^e est possible, sous réserve de places disponibles. Que le dispositif d'accueil soit sectorisé ou non, il convient

↳ REPÈRES

Cha : circulaire n°2002-165 du 02.08.2002, BO n°31 du 29.08.2002 ; circulaire n°2007-020 du 18.01.2007, BO n°4 du 25.01.2007 ; circulaire n°2009-140 du 06.10.2009, BO n°39 du 22.10.2009.

↳ LES SECTIONS LINGUISTIQUES

Ces sections accueillent des élèves ayant un bon niveau scolaire et une aptitude et une réelle motivation pour l'apprentissage des langues étrangères. Leur objectif : former le plus grand nombre d'élèves au bilinguisme, face à la construction européenne et à l'ouverture internationale des économies.

LES SECTIONS BILANGUES

Accès

Sans sélection à partir de la 6^e. Ces sections permettent aux élèves ayant commencé l'anglais au primaire d'en poursuivre l'étude au collège tout en débutant l'apprentissage d'une seconde langue. Ou pour ceux ayant débuté une autre langue que l'anglais au primaire, de poursuivre l'étude de cette langue tout en débutant l'apprentissage de l'anglais.

À noter : avec la réforme du collège, les sections bilangues pourraient subir quelques modifications.

Au programme

La langue étudiée au primaire étant généralement l'anglais, le choix d'une 2^{de} langue se porte souvent, selon les possibilités de l'établissement, sur l'allemand ou l'espagnol, et parfois l'italien, l'arabe, le portugais, le russe ou le chinois.

L'emploi du temps comporte 6 h de langues vivantes hebdomadaires. Le niveau d'apprentissage est identique ; on ne parle plus de LV1 et LV2.

LES SECTIONS DE LANGUES RÉGIONALES

Accès

Sans sélection à partir de la 6^e. Commencée dès la maternelle, l'apprentissage de la langue régionale se poursuit à l'école primaire puis au collège.

Au programme

Une langue à choisir parmi 6 proposées (basque, breton, catalan, corse, occitan langue d'Oc, langue régionale d'Alsace et des pays mosellans). L'emploi du temps comporte 3 h hebdomadaires au minimum d'enseignement de langue et culture régionales et l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines dans la langue régionale, permettant d'atteindre progressivement un enseignement à parité en français et en langue régionale.

Lors de l'examen du diplôme national du brevet (DNB), les élèves de 3^e peuvent composer en français ou en langue régionale lors de l'épreuve d'histoire-géographie.

LES SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUES ORIENTALES (SELO)

Accès

Sans sélection, généralement à partir de la 4^e. Les Selo ne constituent pas un prérequis pour intégrer une section européenne ou orientale en lycée, mais elles constituent un atout indéniable.

Au programme

Une langue à choisir parmi les 7 langues européennes (allemand, anglais, espagnol, italien, néerlandais, portugais, russe) ou les 4 langues orientales (arabe, chinois, japonais, vietnamien).

Les élèves, regroupés en dehors de leur classe habituelle, suivent des enseignements linguistiques renforcés (au moins 2 h hebdomadaires, en plus des heures à l'emploi du temps, en 4^e et 3^e), tout en approfondissant leur connaissance de la civilisation et de la culture du pays où est parlée la langue choisie, via des activités culturelles, des échanges, des jumelages...

LES SECTIONS INTERNATIONALES

Accès

À partir de la 6^e, sur sélection : épreuve écrite et épreuve orale pour apprécier l'aptitude des élèves français à suivre les cours en langue étrangère, et évaluer le niveau en français des élèves étrangers. Ces sections accueillent, dans une même classe, des élèves français et étrangers. Double objectif : pour les élèves français, approfondir la pratique d'une langue étrangère et favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés. Faciliter l'accueil et l'intégration des élèves étrangers dans le système éducatif français.

Au programme

Une langue à choisir parmi les 16 proposées (allemand, américain, britannique, arabe, brésilien, chinois, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, suédois). Une discipline non linguistique est partiellement enseignée en français et en langue étrangère. Il s'agit soit de l'histoire-géographie (2 h dans la langue de la section et 2 h en français), des lettres étrangères (4 h en plus des horaires de langue vivante étrangère) ou 1 h 30 de mathématiques, en section chinoise.

Les élèves en 3^e section internationale peuvent se présenter à la mention « série collège, option internationale » du diplôme national du brevet (DNB). Ce dernier comprend alors 2 épreuves spécifiques : histoire-géographie et langue étrangère.

↳ REPÈRES

Sections bilangues : circulaire n°2005-067 DU 15.04.2005 (1 - 5 Des objectifs de formation transversaux)

Sections de langues régionales : arrêté du 07.06.2010, JO n°0142 du 22.06.2010

Selo : circulaire n°92-234 du 19.08.1992 ; circulaire n°2000-093 du 23.06.2000, BO n°25 du 29.06.2000

Sections internationales : arrêté du 28.09.2006, BO n°38 du 19.10.2006

↳ LES SECTIONS SPORTIVES

Ces sections permettent de suivre une scolarité normale avec des horaires aménagés tout en pratiquant une discipline sportive individuelle et/ou collective intensive et de haut niveau.

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Accès

Très sélectives, les sections sportives scolaires accueillent entre 15 et 20 élèves, justifiant d'une pratique régulière dans une discipline sportive au sein d'un club ou de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et après un examen médical.

Les élèves intéressés doivent déposer leur demande auprès du chef d'établissement où est implantée la section sportive. L'inscription est soumise à l'examen scolaire du dossier + tests sportifs dans l'établissement sollicité.

Au programme

Ces sections, relevant du ministère de l'Éducation nationale, ne destinent pas à une pratique sportive de haut niveau ou au sport professionnel. Elles permettent aux élèves volontaires de suivre une scolarité normale, tout en ayant de 4 h à 8 h de pratique sportive supplémentaire par semaine dans la discipline de leur choix. Ces heures s'ajoutent aux heures d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoires, ainsi qu'à celles en club ou au sein de l'UNSS... et des compétitions.

La formation, assurée par des professeurs d'EPS, est basée sur la préparation physique, le perfectionnement technique et la tactique, la connaissance des règles de la discipline et de l'arbitrage, la préparation mentale...

À noter : les élèves bénéficient de plusieurs visites médicales obligatoires dans l'année. Ils peuvent aussi consulter, si besoin, les médecins et kinésithérapeutes du pôle régional de leur discipline. Les sections sportives scolaires ne sont pas un passage obligé pour intégrer les parcours d'excellence sportive. Elles ne sont pas non plus réservées aux élèves souhaitant s'orienter vers une pratique professionnelle du sport.

LES PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE (PES) : LES PÔLES ESPOIR ET FRANCE

Accès

Ces structures d'entraînement (Creps, écoles nationales, Insep), réparties sur l'ensemble du territoire, accueillent les jeunes les plus prometteurs, repérés comme « sportifs à fort potentiel », sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives.

Le pôle Espoir accueille les jeunes sportifs inscrits sur la liste Espoirs, arrêtée chaque année par le ministère chargé des Sports ou « partenaires d'entraînement ». Son rôle est d'alimenter le pôle France de la discipline sportive.

Le pôle France accueille les jeunes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, en fonction de leurs résultats. Il les prépare en vue des compétitions internationales (catégories Jeune, Élite, Senior). Les sportifs du pôle France Jeunes préparent des compétitions internationales à moyen terme.

La liste des structures sportives appartenant au PES, se trouve sur les sites des Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). D'autres structures que les pôles peuvent être associées au PES : centres formation de club professionnel, associations sportives...

Au programme

Les élèves sont rassemblés par discipline sportive, quel que soit leur niveau scolaire. L'entraînement occupe de 10 h à 15 h hebdomadaires, hors compétitions. Des aménagements existent pour faciliter l'entraînement sportif au cas par cas : adaptation des plannings et dates d'examens, tutorat, cours de rattrapage, délais supplémentaires pour valider son diplôme.



LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES

L'enseignement et l'organisation pédagogique permettent la continuité des apprentissages et le plein développement des potentialités de chaque élève. Lorsque la progression d'un élève dans ses apprentissages le nécessite, un dispositif d'aide est mis en place par l'équipe pédagogique au sein de la classe. Des aides spécialisées sont en outre mises en place au profit des élèves qui éprouvent des difficultés persistantes.

- ↳ Contribuer à la réussite de tous les élèves p. 9
- ↳ Accompagner les élèves à besoins spécifiques p. 10
- ↳ Lutter contre les inégalités p. 12
- ↳ Lutter contre l'absentéisme et le décrochage p. 13
- ↳ L'enseignement adapté p. 15

© Jérôme Pallé / Onisep

↳ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Dès la classe de 6^e, tout est mis en œuvre pour favoriser la réussite des élèves : un accompagnement éducatif obligatoire, une ouverture sur le monde scolaire, économique et professionnel, une utilisation des ressources numériques pour faciliter l'innovation pédagogique et mieux impliquer les élèves.

proposer des actions de soutien ou d'approfondissement selon les besoins des élèves. Selon les lacunes et les besoins repérés, les mises à niveau sont assurées par l'équipe de professeurs du collège.

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Pour qui ?

Tous les élèves de 6^e.

Objectif

Renforcer l'accueil et le suivi des élèves ainsi que la liaison entre l'école primaire et le collège. L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans la dynamique de la liaison école-collège et de l'action du conseil école-collège. Obligatoire, il est intégré dans l'emploi du temps à raison de 2 h hebdomadaires. Il met l'accent sur l'organisation et les méthodes de travail, et peut

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Pour qui ?

Les collégiens volontaires.

Objectif

Le dispositif d'accompagnement éducatif offre à chaque élève les conditions d'une scolarité réussie. Non obligatoire, il comporte une aide aux devoirs et aux leçons, la pratique de l'anglais oral, d'un sport ou une ouverture sur l'art et la culture. Les parents, partie prenante de ce dispositif, veillent à l'assiduité de leur enfant. D'une durée indicative de 2 h par jour, il a lieu tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, 4 jours par semaine.

↳ ZOOM SUR

Le parcours Avenir

Depuis la rentrée 2015, le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (Piiodmep) est devenu le parcours Avenir. Ce dernier s'inscrit dans une progression disciplinaire et interdisciplinaire en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité

des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Les collèges connectés

Dès la rentrée 2015, le nombre de « collèges connectés » est passé d'une vingtaine d'établissements à plus de 200.

Objectif : favoriser les pratiques pédagogiques innovantes, l'enseignement interactif et l'accès à une grande diversité de ressources numériques.

Côté parents, le suivi de la scolarité de leur enfant est facilité, ainsi que les démarches administratives et l'accès à des contenus et des services spécifiques communs avec les élèves. D'ici à 2016, tous les collèges devraient être connectés.

Pour connaître la liste des établissements concernés dans votre région, voir page XXX

↳ REPÈRES

Accompagnement personnalisé : circulaire n°2011-118 du 27.07.2011 ; décret n°2013-683 du 24.07.2013.

Accompagnement éducatif : circulaire n°2011-071 du 02.05.2011, BO n°18 du 05.05.2011.

Collèges connectés : circulaire n°2014-068 du 20.05.2014, BO n°21 du 22.05.2014 ; <http://www.education.gouv.fr/cid88712/plan-numerique-pour-l-education-500-ecoles-et-colleges-seront-connectes-des-2015.html> ; <http://www.edutheque.fr/accueil.html> accès à un bouquet de ressources pédagogiques pour les enseignants.

Parcours Avenir : arrêté du 01.07.2015, JO n°155 du 07.07.2015.

Circulaire de rentrée 2015 : n°2015-085 du 03.06.2015, BO n°23 du 04.06.2015.

➤ ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES

Les établissements offrent aux élèves qui en ont besoin des solutions d'intégration en fonction de leurs spécificités. À chaque étape de leur parcours, des programmes, des projets ou encore des dispositifs sont proposés. Cette prise en charge, diversifiée et évolutive, donne l'occasion à tous de vivre une scolarisation réussie.

LE PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PPRE)

Pour qui ?

Les élèves, de préférence de 6^e et 5^e et les redoublants, dès lors que le conseil de classe l'estime nécessaire.

Objectif

Le PPRE permet d'organiser une prise en charge personnalisée des élèves en visant en priorité la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère et les principaux éléments de mathématiques. Il peut avoir lieu à tout moment de la scolarité et sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès. Le PPRE est discuté avec les parents et présenté à l'élève.

LE PPRE « PASSERELLE »

Pour qui ?

Les élèves en difficulté en fin de CM2 qui vont passer en 6^e et qui ont été repérés lors du conseil école-collège.

Objectif

S'appuyer sur les constats du livret personnel de compétences (LPC) au palier 2, et qui est conçu dans le cadre des commissions de liaison par le professeur des écoles et les professeurs de français et de mathématiques du collège. Ce PPRE passerelle définit les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides engagées dès le début de la 6^e.

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Pour qui ?

Les élèves atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire.

Objectif

Préciser les adaptations nécessaires (régime alimentaire spécifique, aménagement d'horaires, dispense d'activités incompatibles avec sa santé...) à apporter au quotidien de l'élève ou les soins à dispenser en cas d'urgence. Le PAI est un document, mis au point par le médecin scolaire après rencontre de l'élève et de ses parents, pour permettre à l'élève de suivre une scolarité normale, tout en prenant en compte son trouble de santé.

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP)

Pour qui ?

Les élèves ayant des troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)

Objectif

Définir les aménagements et les adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Le PAP peut être mis en place à la demande des parents, ou du conseil de classe avec l'accord des parents, à tout moment de l'année. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, en collaboration avec les parents et les professionnels concernés, après constat des troubles par le médecin de l'Éducation nationale ou le médecin traitant de l'élève.

LES DISPOSITIFS D'INCLUSION SCOLAIRE DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

Pour qui ?

Les élèves primo-arrivants non francophones.

Objectif

Les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves allophones sont les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

L'objectif de ces dispositifs est de réaliser l'intégration complète de ces élèves dans des classes ordinaires correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser un écart de plus de 2 ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes.

C'est sur la base de l'évaluation effectuée à l'arrivée de chaque élève que l'affectation est prononcée. Pour ce faire, et à tout moment de l'année, chaque élève, après un passage en classe de français intensif et une évaluation individuelle (épreuves en langue maternelle mesurant le niveau atteint dans le pays d'origine), est inscrit dans un dispositif EANA.

L'élève est inscrit administrativement dans une classe ordinaire et pédagogiquement dans sa classe d'accueil. Il reçoit des cours spécifiques de français langue étrangère (FLE) dispensés par un professeur spécialisé et rejoint sa classe ordinaire pour certains cours dès que sa connaissance du français lui permet de suivre les enseignements communs.

À l'issue du dispositif EANA, l'élève s'oriente comme les autres élèves, en fonction de son projet et de son niveau scolaire, sans qu'aucune voie ne leur soit fermée sur le seul argument de la maîtrise de la langue au moment de l'orientation.

LES DISPOSITIFS D'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)

Pour qui ?

Les enfants de parents non sédentaires soumis à l'obligation scolaire entre 6 et 16 ans.

Objectif

La scolarisation dans le cursus ordinaire dans le collège du secteur reste la règle. Néanmoins, pour répondre aux besoins de beaucoup d'élèves, dans le cadre de l'autonomie reconnue aux établissements, des mesures d'adaptation peuvent être développées (elles sont alors intégrées au projet d'établissement). Ces dernières peuvent se concrétiser par l'intégration dans des classes ordinaires, assortie de soutiens conséquents ; dans le cadre de dispositifs d'aide et de soutien, par la mise en place de classes de rattrapage et de mise à niveau pour assurer la transition école-collège ; ou dans le cadre de dispositifs spécifiques temporaires, destinés à remédier aux difficultés scolaires importantes, surtout dans l'accès à la lecture.

Des évaluations précises des connaissances et des compétences des élèves, avec l'aide des conseillers d'orientation-psychologues (Cop), ou avec les enseignants des écoles fréquentées antérieurement, doivent permettre de définir des parcours appropriés, l'objectif étant de faire progresser chaque élève accueilli à partir de ses acquis parfois encore fragiles.

Lorsque l'élève rencontre des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pas pu remédier les actions de prévention et de soutien, les possibilités offertes par les dispositifs des MLDS ou les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) peuvent être exploitées dans le respect des procédures d'admission.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES (EIP)

Pour qui ?

Les enfants intellectuellement précoces qui rencontrent des difficultés et se trouvent en situation d'échec scolaire.

Objectif

Différents dispositifs peuvent être mobilisés pour répondre aux besoins de ces élèves : programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou plan d'accompagnement personnalisé (PAP), en concertation et en association avec la famille si l'élève a des difficultés importantes.

Accompagnement personnalisé avec un temps d'enseignement organisé autour du soutien, de l'approfondissement et de l'aide à l'orientation. Accompagnement éducatif (construit sur un axe sportif, culturel et artistique) pour aider aux devoirs et donner du sens à « apprendre ses leçons ». Accélération des parcours... quand tous les autres dispositifs ont été étudiés.

Les enseignants peuvent solliciter l'avis du conseiller d'orientation-psychologue (Cop) et du médecin scolaire.

Dans chaque académie un référent EIP est l'interlocuteur privilégié des familles et de la communauté éducative. Se renseigner auprès des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ou du rectorat. *Voir page XXX*

Des associations accompagnent les parents et les équipes éducatives :

- l'Association française pour les enfants précoces (Afepe), www.afepe.asso.fr
- l'Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces (ANPEIP), www.anpeip.org.

ZOOM SUR

Le Casnav

Le centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques. Il s'adresse à la fois aux professionnels de l'éducation (pour leur permettre de remplir leur mission d'accueil et d'intégration) et aux familles.

Pour en savoir plus, voir page XXX

À noter : l'académie de Rennes ne possède pas de Casnav, mais a mis en place un réseau de personnels au niveau de chaque département.

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des parents immigrés avec, en priorité, les parents étrangers primo-arrivants.

Objectif : leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants, contribuant ainsi à améliorer leurs chances de réussite scolaire.

Au sein des établissements scolaires, les parents reçoivent des formations axées sur l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire), la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis

des élèves et des parents, la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française.

REPÈRES

PPRE : circulaire n°2006-138 du 25.08.2006, BO n°31 du 31.08.2006 ; circulaire n°2007-011 du 09.01.2007, BO n°03 du 18.01.2007 ; circulaire n°2015-085 du 03.06.2015.

PPRE passerelle : circulaire n°2011-071 du 02.05.2011, BO n°18 du 05.05.2011.

PAI : circulaire n°2003-135 du 08-09-2003.

PAP : circulaire n°2015-016 du 22.01.2015.

EIP : circulaire n°2009-168 du 12.11.2009, BO n°45 du 03.12.2009 ; décret n°2014-1377 du 18.11.2014, JO du 20.11.2014. Module de formation pour scolariser les EIP, septembre 2013, site Éduscol.

Dispositif EANA : circulaire n°2002-100 du 25.04.2002, BO spécial n°10 du 25.04.2002 ; circulaire n°2012-141 du 02.10.2012, BO n°37 du 11.10.2012 ; circulaire n°2015-085 du 03.06.2015.

Dispositif Efiv : circulaire n°2002-101 du 25.04.2002, BO spécial n°10 du 25.04.2002 ; circulaire n°2012-142 du 02.10.2012, BO n°37 du 11.10.2012 ; circulaire n°2015-085 du 03.06.2015.

Casnav : circulaire n°2012-143 du 02.10.2012 ; BO n°37 du 11.10.2012.

OEPRE : circulaire n°2014-165 du 14.11.2014, BO n°47 du 18.12.2014.

➤ LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La lutte contre les inégalités sociales est au cœur de la refondation de l'éducation prioritaire. Son objectif : réduire les écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP ET REP+)

Pour qui ?

Les élèves des établissements de l'éducation prioritaire.

Objectif

Depuis la rentrée 2015, 739 Rep et 350 Rep+ se sont mis en place sur l'ensemble des académies, dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales tout en favorisant la réussite de tous les élèves. Ils sont identifiés sur la base d'un indice social qui mesure les difficultés rencontrées par les élèves et leurs familles, et leurs conséquences sur les apprentissages. Les équipes éducatives bénéficient de 1 h 30 hebdomadaire pour la formation, le travail en équipe et le suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles.

L'ACCOMPAGNEMENT CONTINU EN 6^E

Pour qui ?

Les élèves de 6^e scolarisés en Rep ou Rep+.

Objectif

Permettre aux élèves de 6^e de rester au collège jusqu'à 16 h 30 pour bénéficier d'un accompagnement continu (aide aux devoirs, soutien méthodologique, tutorat, initiation au numérique, recours à l'application D'COL).

LES INTERNATS DE RÉUSSITE

Pour qui ?

Les collégiens, de la 6^e à la 3^e, issus de milieux modestes.

Objectif

Grâce à des conditions d'hébergement et d'études adaptées, ces établissements (publics ou privés) permettent aux jeunes de bénéficier d'un espace de liberté, de développement de leur personnalité et de réussite scolaire. Des préconisations sont faites aux équipes éducatives pour associer les familles au projet d'internat, et par là-même, au succès du projet éducatif de leur enfant.

LA MALLETTE DES PARENTS

Pour qui ?

Les équipes éducatives et les familles.

Objectif

Conçu par le ministère de l'Éducation nationale, ce dispositif facilite le dialogue entre les équipes éducatives et les familles de collégiens de 6^e. Grâce à un DVD et des fiches-supports (comment aider mon enfant ? comprendre où en est mon enfant ? bilan final), les enseignants débattent avec les familles sur l'accompagnement de la scolarité de leur enfant. La mallette des parents contribue ainsi à la prévention de l'absentéisme et de la violence à l'école.

À noter : l'académie de Versailles expérimente une mallette des parents de collégiens de 3^e pour aider les familles à mieux comprendre l'orientation post-3^e et développer l'ambition de leur enfant.

L'ÉCOLE OUVERTE

Pour qui ?

Les élèves qui ne partent pas ou peu en vacances ; qui ne fréquentent pas ou peu les structures locales d'accueil et de loisirs ; qui résident en zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques difficiles.

Objectif

Au sein d'établissements scolaires volontaires, accueillir ces élèves (durant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis) pour leur faire profiter d'activités (dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs) construites autour d'un projet éducatif auquel participent les collectivités territoriales, les associations et les fédérations sportives.

Ce dispositif permet aussi à l'école de jouer un rôle dans l'intégration sociale et scolaire, tout en valorisant son image auprès des jeunes et des habitants. Il doit prévoir au minimum 2 semaines d'ouverture durant l'été (fractionnables sur la période) et 1 semaine d'ouverture pendant les petites vacances. Les ouvertures les mercredis et samedis sont conditionnées par l'ouverture de ces 3 semaines obligatoires pendant les vacances.

➤ ZOOM SUR

D'COL en 6^e

D'COL est un service en ligne d'accompagnement personnalisé pour les élèves de 6^e de l'éducation prioritaire, sur proposition de leur établissement et avec l'accord des familles.

Dispositif complet d'aide, de soutien et d'accompagnement (en français, mathématiques et anglais), il rend l'élève acteur et autonome. Il lui permet aussi de s'appuyer sur un enseignant référent à ses côtés dans son collège (2 h hebdomadaires) et d'un enseignant tuteur en ligne du Cned, quand il le souhaite (depuis le collège ou son domicile).

Le service (ouvert 7j/7, 24h/24) donne également accès à une banque de vidéos qui complètent les fiches de cours et les exercices. Le téléchargement et l'utilisation sur tablette et/ou smartphone est possible.

➤ REPÈRES

Établissements scolaires publics en Rep : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85788

Écoles et établissements scolaires publics en Rep+ : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85790

Refondation de l'éducation prioritaire : circulaire n°2014-077 du 06.06.2014.

Obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du 2^e degré : décret n°2014-940 du 20.08.2014.

Modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant de l'Éducation nationale : décret n°2014-941 du 20.08.2014.

Accompagnement continu : <http://eduscol.education.fr/cid45656/accueil.html#lien3>

Internats de la réussite : <http://eduscol.education.fr/cid47681/-internat-dispositif-accompagnement.html>; circulaire n°2014-077 du 04.06.2014, BO n°23 du 05.06.2014.

Mallette des parents : circulaire n°2010-106 du 15.07.2010, BO n°29 du 22.07.2010, <http://eduscol.education.fr/cid60553/la-mallette-des-parents-du-cp-a-la-3e.html>

École ouverte : circulaire n°2003-008 du 23.01.2003, BO n°5 du 30.01.2003; circulaire n°2011-011 du 19.01.2011, BO n°7 du 17.02.2011; circulaire n°2015-094 du 09.06.2015, BO n°27 du 02.07.2015.

D'COL : www.education.gouv.fr/cid72317/d-col-personnaliser-l-accompagnement-des-eleves-en-difficulte.html;

➤ LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME ET LE DÉCROCHAGE

Priorité du ministère de l'Éducation nationale : la prévention de l'absentéisme, qui est très souvent la première étape conduisant au décrochage scolaire. Ce dernier concerne les jeunes de plus de 16 ans (âge de fin de l'obligation scolaire) qui quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme professionnel ni le bac.

LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

Les projets d'établissement doivent comporter des actions pour améliorer le climat scolaire, impliquer les parents, proposer de nouvelles pratiques pédagogiques... Ils peuvent aussi s'appuyer sur des dispositifs existants : accompagnement éducatif et personnalisé, programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), opération École ouverte, dispositifs relais...

UNE ORIENTATION CHOISIE

Le sentiment qu'ont beaucoup d'élèves d'être enfermés dans des choix d'orientation figure parmi les principales causes d'absentéisme. Depuis la rentrée 2015, le parcours Avenir permet aux élèves de la 6^e à la terminale de découvrir le monde économique et professionnel, de développer le sens de l'engagement et de l'initiative et de construire leur parcours d'orientation. Voir page 9.

L'application Folios, support du parcours Avenir, permet aux élèves d'intégrer et de valoriser leurs compétences scolaires et extrascolaires dans un portfolio numérique.

LES RÉFÉRENTS « DÉCROCHAGE SCOLAIRE »

Dans les établissements scolaires à fort taux de décrochage et d'absentéisme, des référents sont nommés. Ils coordonnent l'action de prévention de l'équipe éducative. Ils se mobilisent dès le moindre signe de décrochage, au sein des groupes de prévention. Ils effectuent le suivi des élèves décrocheurs en liaison avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

LES DISPOSITIFS RELAIS

Pour qui ?

Les jeunes décrocheurs de moins de 16 ans (avec une extension possible pour les plus de 16 ans, en grand rejet de l'institution scolaire et en risque de marginalisation). Admission et affectation prononcées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen), sous réserve de l'accord de l'élève et de sa famille. Dès son entrée dans le dispositif, le jeune est soumis à un bilan et, tout au long du processus, sa famille est invitée à s'intégrer à la démarche.

Objectif

Resocialiser et rescolariser les jeunes, en mettant l'accent sur une pédagogie différenciée, avec un encadrement renforcé : enseignants (dont un enseignant tuteur assurant la liaison entre l'équipe éducative (du dispositif relais, celle de l'établissement scolaire de rattachement et celle du collège dont relève l'élève), les éducateurs et les personnels associatifs.

À noter : même si le dispositif relais se situe dans un autre collège ou en dehors d'un établissement scolaire, les élèves restent sous statut scolaire et sous la responsabilité de leur collège d'origine.

3 principaux dispositifs existent.

- *La classe relais* : rattachée à un établissement (qu'elle soit implantée dans celui-ci ou non), elle est mise en réseau et associe services de l'État, collectivités territoriales et secteur associatif. L'accueil des élèves varie de quelques semaines à plusieurs mois (sans pouvoir dépasser une année scolaire).

- *L'atelier relais* : rattaché à un ou plusieurs collèges, il a un partenariat renforcé avec les mouvements d'éducation populaire. Il accueille une dizaine de collégiens pour des modules de 4 semaines renouvelables 3 fois.

- *L'internat relais* : intégré au collège de rattachement du jeune ou dans un établissement voisin,

13

>>>

➤ REPÈRES

Absentéisme scolaire : décret n° 2014-1376 du 18.11.2014, JO du 20.11.2014 ; circulaire n° 2014-159 du 24.12.2014, BO n° 01 du 01.01.2015.

Dispositifs relais : circulaire n°2014-037 du 28.03.2014, BO n°14 du 03.04.2014 ; circulaire n°2006-129 du 21.08.2006, BO n°32 du 07.09.2006.

Réseaux Foquale : circulaire n°2013-035 du 29.03.2013, BO n°14 du 04.04.2013.

Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : circulaire n°2012-039 du 08.03.2013.

Folios : <https://folios.onisep.fr>.

Psad : eduscol.education.fr, onglets Scolarité et parcours de l'élève / L'accompagnement des élèves / Prévention et lutte contre le décrochage / Remédiation du décrochage scolaire

>>> il peut aussi être « hors les murs » dans le cadre d'un projet éducatif spécifique. Se substituant aux établissements de réinsertion scolaire (ERS), l'internat relais accueille au maximum 12 élèves en rupture profonde avec l'école, afin de les amener à suivre une formation diplômante, en les responsabilisant et en les rendant autonomes (via des activités culturelles et sportives, un engagement associatif...).

La famille est accompagnée et suivie par l'équipe éducative pendant toute la période d'internat de l'élève. À la fin du dispositif, l'équipe de l'internat relais continue de suivre l'élève dans son nouvel établissement pendant un trimestre, pour favoriser son intégration.

Dans certains cas, le jeune peut aussi terminer sa scolarité dans le même établissement, en internat ordinaire.

LE RÉSEAU FORMATION QUALIFICATION EMPLOI (FOQUALE)

Pour qui ?

Les acteurs de l'Éducation nationale susceptibles d'accueillir des décrocheurs : établissements scolaires, services d'orientation, plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (Psad), mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Objectif

Recenser les dispositifs existants et imaginer un parcours aménagé de retour en formation initiale pour les jeunes décrocheurs. Le réseau Foquale travaille également en partenariat avec l'Agence du service civique afin de proposer des missions de service civique aux jeunes décrocheurs.

LES PLATEFORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX DÉCROCHEURS (PSAD)

Pour qui ?

Les acteurs de la lutte contre le décrochage, non limité à l'Éducation nationale : missions locales, collectivités territoriales, centres d'information et d'orientation (CIO)... Ce sont souvent les conseillers qui travaillent dans ces organismes qui participent aux Psad et qui effectuent les prises de contact/suivi. La structure support d'une Psad est, en général, un CIO et son responsable un directeur de CIO. Des personnels dédiés sont parfois recrutés, rattachés à la structure support (en général un CIO).

Objectif

Repérer les jeunes décrocheurs, organiser la prise de contact et le suivi des jeunes afin de trouver une solution (retour en formation initiale, par exemple). Avec la mise en place du service public régional de l'orientation (SPRO), le pilotage des Psad dépend des conseils régionaux, mais les conventions entre région et l'État sur le sujet du décrochage n'ont pas encore été finalisées dans toutes les régions.

🔍 ZOOM SUR

Les sites de services proposés par l'Onisep

Ma seconde chance

(www.masecondechance.fr)

s'adresse aux jeunes de plus de 16 ans, sortis du collège ou du lycée sans qualification professionnelle, ainsi qu'aux élèves en difficulté scolaire risquant de « décrocher ».

Ce site recense les lieux d'accueil et d'information du public et présente les solutions possibles pour reprendre une formation.

Il permet également de contacter par téléphone (0 800 12 25 00) ou tchat, un conseiller pour avoir une première réponse personnalisée et, éventuellement, être mis en relation avec des interlocuteurs près de chez

soi. Ce service est aussi accessible par une application pour mobiles et tablettes. Pour suivre l'actualité sur le décrochage, vous pouvez également suivre Ma seconde chance sur facebook et twitter.

Portail de l'Éducation nationale, Mon stage en ligne

(www.monstageenligne.fr) est une bourse de stages de formation qui met en relation les entreprises avec les collégiens, les lycéens professionnels, les étudiants, mais aussi les équipes éducatives. Les jeunes peuvent déposer leurs demandes de stages, s'aider des conseils pratiques et préparer leur CV en ligne.

Mon orientation en ligne

(www.monorientationenligne.fr)

apporte des réponses personnalisées aux demandes des jeunes, des familles et/ou des équipes éducatives, par mail, tchat ou téléphone, sur les filières de formation, les métiers et l'orientation. Ce service est aussi accessible via une application pour mobiles et tablettes.

↳ L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

Les Segpa et les Erea proposent un enseignement adapté aux collégiens en grande difficulté. Ces derniers reçoivent une formation répondant à un double objectif : acquérir les compétences du socle commun et accéder à une formation qualifiante de niveau V (CAP).

LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA)

Pour qui ?

Les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables, ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école élémentaire. Les élèves sont affectés en Segpa par le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-Dasen), après accord des parents et décision de la commission départementale d'orientation des enseignements adaptés du 2^d degré (CDOEA-SD).

À noter : l'entrée en Segpa est possible à l'issue de l'année de 6^e. Généralement il s'agit d'élèves dont la famille a refusé la proposition de Segpa à l'issue du CM2.

Objectif

Construire progressivement un projet d'orientation et permettre l'accès à une formation professionnelle de niveau V (CAP). L'organisation de la scolarité est la même qu'au collège et la formation comprend des enseignements généraux et techniques qui s'appuient sur les programmes et les compétences visées en collège. Ces enseignements contribuent à la construction par les élèves de leur projet personnel d'orientation. Les élèves accueillis bénéficient d'une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés (grâce à l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques), fondée sur une analyse approfondie de leurs potentialités et de leurs lacunes.

À noter : les élèves de Segpa bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé dans le cadre du projet individuel de formation.

Au programme

La 6^e et la 5^e sont centrées sur les enseignements généraux : français, maths, langue vivante étrangère, EPS, histoire-géographie-enseignement moral et civique, sciences, arts. Progressivement, la technologie et la formation professionnelle prennent de plus en plus d'importance dans l'emploi du temps. Des modules d'aides spécifiques sont prévus.

En 4^e, l'élève découvre 2 champs professionnels parmi une liste de 5 (habitat ; hygiène-alimentation-services ; espace rural et environnement ; vente-distribution-magasinerie ; production industrielle) et acquiert des compétences qui seront consolidées en 3^e en vue d'une poursuite d'études.

L'apprentissage des activités dans un champ donné se fait par le biais de plateaux techniques organisés au sein de la Segpa et des établissements de son réseau. La 4^e donne lieu aussi à la mise en place de 2 stages d'initiation professionnelle en entreprise (1 semaine chacun), dans 2 champs professionnels différents.

En 3^e, 2 stages d'application obligatoires en entreprise (2 semaines chacun) permettent à l'élève de mettre en pratique ses compétences et de définir son projet de formation professionnel. Un 3^e stage (2 semaines) est envisageable en fin d'année, si le jeune éprouve le besoin de confirmer son projet d'orientation après la 3^e. À l'issue de la 3^e Segpa, tous les élèves doivent être en mesure d'accéder à une formation en lycée professionnel, en établissement régional d'enseignement adapté (Erea) ou en centre de formation d'apprentis (CFA), les conduisant à une qualification de niveau V (CAP). Ils peuvent également se présenter au certificat de formation générale (CFG). Voir page 16

LES ÉTABLISSEMENTS RÉGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA)

Pour qui ?

Les élèves ayant des difficultés scolaires et/ou sociales, voire les élèves souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel ou les élèves dont les difficultés exigent une prise en charge plus protégée au sein de groupes à effectifs restreints.

L'admission des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables se fait (avec acceptation des familles) après décision de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du 2^d degré (CDOEA-SD) ; celle des élèves présentant un handicap moteur ou sensoriel, après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Objectif

Dispenser des enseignements généraux, technologiques et professionnels conduisant à une formation qualifiante de niveau V (CAP). La spécificité de l'Erea : proposer l'accueil des élèves en internat, afin de leur permettre d'élaborer leurs projets d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle et sociale, en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, via un parcours individualisé.

15

↳ REPÈRES

- Segpa : circulaire n°2006-139 du 29.08.2006, BO n°32 du 07.09.2006 ; circulaire n°2009-060 du 24.04.2009, BO n°18 du 30.04.2009.

- Erea : circulaire n°95-127 du 17.05.1995, circulaire n°2006-139 du 29.08.2006.



© Jérôme Pallé / Onisep

LES DIPLÔMES, BREVETS ET ATTESTATIONS

Premier examen de la vie d'élève, le diplôme national du brevet (DNB) sanctionne la formation acquise au collège. Son obtention s'accompagne, en parallèle, de la validation d'autres diplômes, brevets et attestations, obligatoires ou facultatifs, qui permettent à l'élève d'acquérir un ensemble de compétences.

➤	Le DNB	p. 16
➤	Le CFG	p. 16
➤	Le BIA	p. 17
➤	Le BJSP	p. 17
➤	Le B2i	p. 17
➤	Les ASSR1 et ASSR2	p. 17

➤ LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

Pour qui ?

Les élèves de 3^e des collèges publics et privés sous contrat (inscrits à l'examen par l'intermédiaire des chefs d'établissements), y compris les élèves de 3^e Segpa. Les élèves en dernière année de scolarité obligatoire dans un dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (Dima) peuvent également se présenter au DNB (en candidat individuel).

Objectif

Sanctionner la formation acquise au collège et attester de la maîtrise des compétences du socle commun. L'obtention du DNB ne conditionne pas le passage au lycée.

Au programme

Le DNB comporte 2 séries : la série générale (à laquelle se présentent les collégiens de 3^e) et la série professionnelle (à laquelle se présentent les élèves de 3^e à dispositif particulier et les élèves de 3^e agricole). Pour obtenir le DNB, il faut obtenir la moyenne sur l'ensemble des notes et la validation du socle commun. Les mentions « bien » et « très bien » permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.

Sont pris en compte pour l'attribution du DNB :

- 3 épreuves écrites (coef. 2 chacune) : français, maths, histoire-géographie-enseignement moral et civique ;
- 1 épreuve orale (coef. 2) d'histoire des arts ;
- les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3^e dans toutes les disciplines (sauf histoire-géo-enseignement moral et civique, déjà évaluée) ;
- la validation de la maîtrise des compétences du socle commun ;

Sont également pris en compte :

- les points supérieurs à 10/20 obtenus dans l'enseignement optionnel facultatif (latin, grec, langue étrangère ou régionale, ou découverte professionnelle 3 h, DP3).

Autres modalités :

- les élèves des sections internationales et des établissements franco-allemands : outre les 3 épreuves écrites + l'épreuve orale d'histoire des arts, ils passent 2 épreuves orales (la 1^{re} en langue de la section, ou l'allemand pour les établissements franco-allemands ; la 2^{de} dans une discipline non linguistique (coef. 1 pour chacune des épreuves) ;
- les élèves des sections bilingues français-langue régionale peuvent rédiger l'épreuve d'histoire-géographie-enseignement moral et civique en français ou en langue régionale ;
- les élèves handicapés peuvent bénéficier d'aménagements pour leurs épreuves (aides techniques ou humaines, adaptations d'épreuves, majoration de temps) ;
- les candidats individuels passent 6 épreuves, dont 4 obligatoires (français, maths, histoire-géo-enseignement moral et civique, langue étrangère) + 2 autres épreuves au choix parmi : physique-chimie ou sciences et technologies ; sciences de la vie et de la Terre ou prévention santé environnement ; enseignements artistiques (arts plastiques ou éducation musicale).

➤ LE CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE (CFG)

Pour qui ?

Les élèves de 3^e Segpa (de collège ou Erea), voire les élèves de 3^e.

Objectif

Garantir l'acquisition de connaissances de base en français, maths, vie sociale et professionnelle.

Au programme

Sont pris en compte pour l'attribution du CFG :

- le contrôle continu en français et maths ;
- 1 épreuve orale de 20 min : entretien à partir du dossier (au maximum 6 pages) élaboré à l'issue du stage en entreprise ou de centres d'intérêts personnels. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

↳ LE BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE (BIA)

Pour qui ?

Les jeunes âgés d'au moins 13 ans à la date de l'examen.

Objectif

Attester un niveau de culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Le BIA est délivré conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Au programme

La préparation de l'examen est assurée par certains établissements scolaires qui ont conclu une convention avec un aéroclub. Les cours sont généralement dispensés sur une période de plusieurs mois de l'année scolaire. À la fin de cette formation théorique, les jeunes ont généralement l'occasion d'effectuer un ou plusieurs vols d'initiation dans le cadre de l'aéroclub.

L'examen (2 h 30) comprend 5 épreuves écrites (composées chacune de 20 questions, coef. 1) sur l'aérodynamique et la mécanique du vol ; la connaissance des aéronefs ; la météorologie ; la navigation, la sécurité des vols ; l'histoire de l'aéronautique et de l'espace ; et 1 épreuve facultative (30 min). L'examen comprend une épreuve écrite obligatoire de 2 h 30 et une épreuve écrite facultative en anglais de 30 minutes. Les disciplines étudiées sont : météorologie et aérologie ; aérodynamique, aérostatique et principes du vol ; étude des aéronefs et des engins spatiaux ; navigation, réglementation, sécurité des vols ; histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

↳ LE BREVET DE JEUNE SAPEUR-POMPIER (BJSP)

Pour qui ?

Les jeunes de la 5^e à la 3^e, très motivés, avec un bon dossier scolaire et ayant réussi les tests d'aptitudes physique et médicale.

Objectif

Encourager et former des jeunes à devenir sapeur-pompier volontaire, dès l'âge de 16 ou 18 ans, en rejoignant un centre de secours en tant que volontaire, où ils bénéficient d'un encadrement par des sapeurs-pompiers expérimentés.

Au programme

Le BJSP est préparé dans certains établissements scolaires, en partenariat avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). La formation, encadrée à la fois par des enseignants et des sapeurs-pompiers (ou des bénévoles formés), se déroule la plupart du temps les samedis, pendant 4 ans (collège et lycée).

Elle est axée autour de 4 modules (1/an) :

- 1/ notions élémentaires sur le feu, découverte du matériel incendie et apprentissage des gestes de premiers secours ;
- 2/ connaissances sur les manœuvres et l'emploi du matériel incendie, culture administrative et sécurité civile ;
- 3/ capacité à réaliser les manœuvres incendie et de sauvetage et à mettre en œuvre les matériels ;

4/ réalisation de manœuvres, utilisation des moyens radios et formation aux premiers secours en équipe. Elle peut aussi comporter la participation à des rencontres sportives, à des manœuvres, à des défilés...

À l'issue de la formation, vers 16 ans, les jeunes peuvent obtenir le brevet national de jeune sapeur-pompier (BNJSP), atout majeur pour devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel, et particulièrement apprécié dans le monde du travail.

↳ LE BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET (B2I)

Pour qui ?

Les élèves, depuis l'école élémentaire aux établissements du 2^d degré, y compris les centres de formation d'apprentis (CFA). Le 1^{er} niveau de ce brevet est attribué en classe de 6^e, le 2^d en classe de 3^e.

Objectif

Attester de compétences dans la maîtrise des outils multimédias et de l'internet pour lire et produire des documents, rechercher des informations et communiquer au moyen d'une messagerie. Le B2i permet aussi de mieux se préparer à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication. Le B2i de niveau collège sert de référence pour le socle commun et est pris en compte dans l'attribution du diplôme national du brevet (DNB).

À noter : le B2i n'est pas un diplôme mais une attestation.

↳ LES ATTESTATIONS SCOLAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE 1^{ER} ET 2^D NIVEAU (ASSR1 ET ASSR2)

Pour qui ?

Les élèves de 5^e ou d'autres classes qui auront 14 ans au cours de l'année civile pour l'ASSR1. Les élèves de 3^e ou d'autres classes qui auront 16 ans au cours de l'année civile pour l'ASSR2.

Objectif

Sanctionner l'enseignement transdisciplinaire et obligatoire des règles de sécurité routière (par exemple : la vitesse et la distance d'arrêt d'un véhicule abordées en sciences physiques et en mathématiques) afin de permettre aux élèves, usagers de la route, d'acquiescer des comportements responsables.

Au programme

La réussite à la partie théorique (20 questions à choix multiples à partir de vidéos) de l'ASSR1 (ou ASSR2 ou ASR) permet aux élèves, intéressés par la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quad, de suivre un stage pratique de conduite agréé par les préfetures, afin d'obtenir le brevet de sécurité routière (BSR), obligatoire pour conduire un cyclomoteur. L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.

L'ASSR2 est obligatoire pour s'inscrire à l'examen du permis de conduire.

À noter : l'attestation d'éducation à la route (AER) valide les connaissances des personnes présentant une déficience visuelle ne leur permettant pas, en raison de leur handicap, de se présenter aux épreuves des ASSR.

↳ REPÈRES

DNB : note de service n°2012-029 du 24.02.2012, BO n°13 du 29.03.2012 ; note de service 2012-096 du 22.06.2012, BO spécial n°5 du 19.07.2012 ; note de service 2012-105 du 05.07.2012, BO n°30 du 23.08.2012 ; arrêté du 04.12.2012, BO n°46 du 13.12.2012.

CFG : décret n°83-569 du 29.06.1983, BO n°29 du 21.07.1983 ; modifié par décret n°2010-784 et arrêté du 08.07.2010, BO n°29 du 22.07.2010.

B2i : circulaire n°2006-169 du 07.11.2006, BO n°42 du 16.11.2006.

BIA : arrêté du 04.11.1999, BO n°40 du 11.11.1999 arrêté du 19-2-2015, BO n°11 du 12.03.2015.

BJSP : décret n°2010-698 et arrêté du 25.06.2010, JO n°0147 du 27.06.2010 ; décret n°2012-662 du 04.05.2012, JO du 06.05.2012.

ASSR : décret n°2007-429 et arrêté du 25.03.2007, JO n°73 du 27.03.2007.

SCOLARITÉ ET HANDICAP

Depuis 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées garantit l'égalité des chances et rend possible « l'accès pour tous » au savoir. Elle reconnaît la responsabilité de l'Éducation nationale vis-à-vis de tous les enfants et adolescents.

↳ Le PPS	p. 18
↳ Le Geva-Sco	p. 18
↳ La scolarisation individualisée en milieu ordinaire	p. 18
↳ La scolarisation collective en Ulis collège	p. 18
↳ La scolarisation en établissement médico-social	p. 19
↳ La plateforme téléphonique Aide handicap École	p. 19

© Béatrice Faveur / Onisep

Si la loi 2005-102 du 11 février 2005 a reconnu le droit d'être scolarisés à tous les enfants en situation de handicap, en leur permettant, quand cela est possible, d'aller au collège de leur secteur géographique dans lequel ils sont inscrits, la loi 2013-595 du 9 juillet 2013 pour la refondation de l'École a établi comme principe l'inclusion scolaire de tous les enfants sans distinction.

En 2015, de nouveaux textes précisent l'élaboration du parcours de scolarisation des élèves à besoins particuliers.

↳ LE PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS)

Le PPS est un document écrit qui garantit la continuité du parcours scolaire d'un élève handicapé. Si l'équipe éducative du collège souhaite qu'un PPS soit élaboré pour un élève, le chef d'établissement en informe les parents car ce sont eux qui doivent en faire la demande.

Le PPS est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et validé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales. Il peut comporter différents aménagements ou aides pour faciliter la construction du parcours de formation, comme, par exemple, la mise à disposition d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou le recours à du matériel adapté (logiciels spécifiques, clavier braille...). Il peut préconiser une orientation en établissement médico-social.

L'équipe spécialisée d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) peut aussi intervenir.

L'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) met en œuvre le PPS. Elle comprend l'enseignant référent, tous les enseignants de l'élève handicapé, son auxiliaire de vie scolaire, les professionnels de santé et des services sociaux ainsi que l'élève et ses parents. Le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement médico-social, le psychologue scolaire ou le conseiller d'orientation-psychologue (Cop), font aussi partie de l'équipe. Les parents peuvent se faire assister ou représenter par une personne de leur choix.

↳ LE GUIDE D'ÉVALUATION DES BESOINS DE COMPENSATION EN MATIÈRE DE SCOLARISATION (GEVA-SCO)

Le Geva-Sco accompagne le PPS. Outil de recueil de données, notamment en termes d'observation de l'élève en situation scolaire, dans ses activités d'apprentissage, de sa mobilité, des actes essentiels de la vie quotidienne, ou encore de ses activités relationnelles et de sa vie sociale, il est renseigné par les équipes éducatives ou les équipes de suivi de la scolarisation au sein des collèges. Outil de dialogue entre la famille, l'équipe éducative de suivi de scolarisation et les MDPH, le Geva-Sco propose, selon la situation de l'élève handicapé, les aménagements nécessaires à sa scolarité, c'est-à-dire : une scolarisation individualisée en milieu ordinaire ; une scolarisation collective en Ulis collège ; ou une scolarisation en établissement médico-social.

↳ LA SCOLARISATION INDIVIDUALISÉE EN MILIEU ORDINAIRE

Elle consiste à scolariser un élève en situation de handicap dans une classe ordinaire, à temps plein ou partiel. En complément de la scolarité, l'équipe spécialisée d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) peut intervenir. Elle est constituée d'équipes pluridisciplinaires dont l'action consiste à apporter un soutien médico éducatif spécialisé aux enfants et adolescents maintenus dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation. Ils peuvent intervenir au domicile familial et/ou sur le lieu de scolarisation.

↳ LA SCOLARISATION COLLECTIVE EN ULIS COLLÈGE

À compter du 1^{er} septembre 2015, tous les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires, écoles, collèges ou lycées, destinés aux élèves en situation de handicap sont appelés unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). Elles accueillent les élèves dont le handicap (troubles multiples associés, envahissants du développement, des fonctions cognitive, mentale, motrice, auditive, visuelle) ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire, mais qui peuvent bénéficier d'une scolarisation adaptée. C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui propose l'orientation en Ulis dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

L'enseignant coordonnateur organise le travail des élèves handicapés en fonction des indications de leur PPS, en lien avec l'enseignant référent et avec les autres enseignants du collège.

Chaque élève scolarisé bénéficie d'un temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires, à un rythme proche de celui des autres élèves et préparer le diplôme national du brevet. Les élèves dont le PPS ne prévoit pas l'accès au brevet peuvent passer le certificat de formation générale (CFG).

L'orientation des élèves affectés en Ulis fait l'objet d'une préparation spécifique dans le cadre du parcours Avenir.

Afin de favoriser les perspectives d'insertion professionnelle de ces élèves, un conventionnement peut être prévu avec un établissement médico-social dispensant des formations professionnelles ou un centre de formation d'apprentis (CFA), sous réserve que ceux-ci disposent d'un plateau technique permettant la mise en œuvre des référentiels de compétences.

À noter : le centre national d'enseignement à distance (Cned) propose aussi des formations générales et professionnelles aux élèves qui ne peuvent pas fréquenter un établissement. L'inscription se fait à tout moment de l'année. L'élève peut bénéficier d'un soutien pédagogique à domicile par un enseignant rémunéré par le Cned. Pour les enfants âgés de 6 à 16 ans et soumis à l'obligation scolaire, l'avis du directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) est obligatoire et permet la gratuité des cours. Ils sont aussi désormais gratuits pour les élèves de plus de 16 ans en situation de handicap.

➤ LA SCOLARISATION EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Cette scolarisation concerne l'élève handicapé dont la situation, au cours de son parcours de formation, nécessite un séjour à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement médico-social. Ce dernier peut être :

- un institut médico-éducatif (IME) qui accueille les enfants et les adolescents atteints de déficiences mentales ;
- un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep) qui

accueille les jeunes souffrant de troubles de la conduite et du comportement ;

- un établissement d'éducation spéciale pour polyhandicapés qui s'adresse aux enfants et adolescents présentant des handicaps complexes, à la fois mentaux et sensoriels et/ou moteurs ;
- un institut d'éducation sensorielle (handicaps auditifs et visuels) ;
- un institut d'éducation motrice (IEM), ou centre médical infantile, pour enfants et adolescents présentant un handicap moteur.

La décision d'une orientation vers un établissement de ce type relève de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) qui élabore le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Lorsque le jeune est scolarisé en établissement médico-social les enseignements sont assurés par des enseignants spécialisés dans le cadre d'une unité d'enseignement. Leur contenu se réfère aux cycles d'enseignement définis par le ministère. Les unités d'enseignement proposent des outils, des démarches et des supports pédagogiques adaptés à la situation du jeune. Ces unités complètent et s'articulent avec les enseignements reçus au sein des établissements scolaires en cas de scolarisation partielle.

Pour les adolescents, à partir de 14 ans, des formations pré-professionnelles ou professionnelles sont proposées. Elles sont le plus souvent assurées par des éducateurs techniques spécialisés.

➤ LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE AIDE HANDICAP ÉCOLE

La cellule d'écoute Aide handicap École a pour mission de recevoir et de traiter toutes les questions (générales ou personnelles) que se posent les familles sur la scolarisation de leur enfant en situation de handicap.

Pour la contacter : 0810 55 55 00 (numéro Azur) du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h ou aidehandicapecole@education.gouv.fr.

➤ ZOOM SUR

Les MDPH

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont des lieux d'accueil pour faciliter des démarches des personnes handicapées. Par exemple, en les aidant à définir leur projet de vie, en évaluant leurs besoins, en leur proposant un plan de compensation personnalisé (aides humaines, techniques...).

Pour mener à bien leurs missions, les MDPH s'appuient sur la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La CDAPH

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) se prononce sur l'orientation des personnes handicapées et les mesures nécessaires pour assurer leur insertion (scolaire, professionnelle ou sociale). Elle peut aussi désigner les établissements ou les services

correspondant aux besoins des enfants ou des adolescents handicapés, ou concourant à la rééducation, à l'éducation, au reclassement et à l'accueil des adultes handicapés. Elle peut encore attribuer l'allocation d'éducation (pour enfant handicapé), une carte d'invalidité... ou reconnaître la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Le Sessad

Service du secteur médico-social, le service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) apporte aux familles conseils et accompagnement dans le but de favoriser l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie, en proposant des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les services de soins sont destinés aux jeunes handicapés jusqu'à 20 ans le plus souvent. Ils portent des noms différents selon le type de handicap :

- Safep (service d'accompagnement familial et d'éducation précoce) pour les enfants déficients sensoriels de la naissance à 3 ans ;

- Sessad (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) pour les jeunes handicapés moteurs ou pour des jeunes présentant une déficience intellectuelle de la naissance à 20 ans ;

- SSEFS (service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation) pour les jeunes handicapés auditifs de 3 à 20 ans ;

- S3AS ou SAAAS (service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation) pour les jeunes handicapés visuels de 3 à 20 ans.

Pour en savoir plus sur toutes ces structures : www.onisep.fr/handicap

➤ REPÈRES

Scolarisation des élèves en situation de handicap : circulaire n° 2015-129 du 21.08.2015, BO n°31 du 27.08.2015.

Références : article D351-17 et arrêté du 02.04.2009 du Code de l'éducation

Ulis : décret n°2014-724 du 27.06.2014.

MDPH : loi n°2005-102 du 11.02.2005, JO du 12.02.2005.

CDAPH : loi n°2005-102 du 11.02.2005, JO du 12.02.2005.

L'orientation change avec le numérique

Le portail de l'Onisep onisep.fr

Des entrées par public, un moteur de recherche libre, des onglets Ressources pédagogiques et Formation et handicap. Intégration des infos régionales depuis la barre de navigation ou onisep.fr/clermont

Depuis la page d'accueil, des sites thématiques et des services en ligne sont accessibles.



mavoiescientifique.onisep.fr

Deux rubriques phares : au lycée, dans le supérieur. Une source très riche d'activités pédagogiques liant les matières scientifiques et les métiers.



mavoieeconomique.onisep.fr

Deux rubriques phares : au lycée, dans le supérieur, les concours, les métiers, des activités pédagogiques en SES et PFEQ.



mavoielitteraire.onisep.fr

200 métiers dans 15 branches. Au lycée et à l'université. Des activités pédagogiques.



monindustrie.onisep.fr

Valorisation de l'industrie et de ses métiers, industrie et emploi, l'industrie au quotidien, des témoignages. Un kit pédagogique (4^e, 3^e, 2^{de}).



mavoiepro.onisep.fr

Pour les collégiens, les lycéens et les étudiants. Toute l'information sur les formations et les métiers du CAP à la licence pro.



mavoieproeurope.onisep.fr

Les outils européens pour la mobilité : le kit de la mobilité, la voie professionnelle en Europe.

Des services pour les jeunes et leur famille

Des applications mobiles gratuites



téléchargeables sur Google Play et App store : Onisep, Ma voie pro, Total Accès (application à destination des aveugles et malvoyants), Mon coach APB (serious game sur la procédure APB), Onisep Post-Bac, Ma seconde chance (application à destination des décrocheurs et des élèves en difficulté).

Mon orientation en ligne



Un service gratuit d'aide à l'orientation

Contact avec des conseillers d'orientation par tchat, mél ou téléphone (de 10h à 20h, du lundi au vendredi), via

www.monorientationenligne.fr et orientation.auvergne.fr

Application mobile disponible gratuitement sur Google Play et App Store.

Des services pour les établissements scolaires

Biblionisep



LE PORTAL ONISEP DES RESSOURCES NUMERIQUES POUR L'ORIENTATION

La bibliothèque numérique d'orientation. Accès sur

abonnement payant à toutes

les publications Onisep, nationales et régionales, via l'ENT Auvergne, avec un identifiant et un mot de passe. Nombreuses fonctionnalités (sélection des articles, recherche par mots-clés...).

Folios



Portefeuilles numériques de compétences, support du parcours Avenir et du PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle).

Accès depuis l'onglet orientation de l'ENT Auvergne et depuis le site orientation.auvergne.fr

Des kits pédagogiques



3 kits intégrés aux sites :

- Ma voie littéraire
- Ma voie économique
- Ma voie scientifique

et 5 kits pour découvrir :

- Le monde agricole
- Les métiers d'art
- Les métiers de l'industrie
- Les métiers du transport aérien
- Les compagnons du devoir et du tour de France

Des activités pédagogiques pour le parcours Avenir

www.onisep.fr/Espace-pedagogique#Kits-et-activites-pedagogiques

Contacts

Virginie Chadeyras - Tél. 04 73 43 62 65 - Mél. vchadeyras@onisep.fr
Virginie Jamot - Tél. 04 73 43 62 64 - Mél. vjamot@onisep.fr



03 ALLIER

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

BELLENAVES 03330

Collège Jean Baptiste Desfilhes
18 avenue Michelet
☎ 04 70 58 30 22

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section européenne : espagnol

Autre : mallette des parents

BELLERIVE-SUR-ALLIER 03700

Collège Jean Rostand 
9 rue Jean Ferlot
☎ 04 70 32 50 41

Langues et options

LV1 : allemand, anglais
LV2 : allemand, anglais, espagnol
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : espagnol

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

03160
Collège Achille Allier
 Accueil élèves de l'IMpro
(Institut médico-professionnel)
Rue Jean Macé
☎ 04 70 67 03 88

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Section sportive : football

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

BIA

CERILLY 03350

Collège François Péron
72 avenue Jean Jaurès, BP 12
☎ 04 70 67 50 95

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section sportive : équitation

COMMENTRY 03600

Collège Emile Mâle
 Accueil élèves de l'ITEP Nérès
(Institut thérapeutique éducatif et pédagogique)
Rue Jean Pellet
☎ 04 70 64 94 44

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

COSNE-D'ALLIER 03430

Collège Emile Guillaumin 
6 rue Charles Louis Philippe
☎ 04 70 07 51 44

Langues et options


LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section européenne : anglais

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

Autre : mallette des parents

CUSSET 03306 Cedex

Collège Maurice Constantin Weyer
 Accueil élèves de l'IME
(Institut médico-éducatif)
Avenue Antoinette Mizon, BP 301
☎ 04 70 31 52 55
REP

Langues et options

LV1 : allemand, anglais
LV2 : anglais, chinois, espagnol, italien (chinois débutée en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Sections sportives : basket, natation, rugby

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

Autres : dispositif D'Col ; Ecole ouverte

DÉSERTINES 03630

Collège Marie Curie 
Rue de la Paix
☎ 04 70 05 71 22

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section européenne : espagnol


Classe à horaires aménagés théâtre Dispositif relais (classe)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

Autre : mallette des parents

DOMERAT 03410

Collège Louis Aragon
 PASS (Pôle d'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds)
Rue du 8 Mai 1945
☎ 04 70 64 02 22

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, langue des signes française, latin

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

DOMPIERRE-SUR-BESBRE

03290
Collège Louis Pergaud
Chemin du Bois des Millets
☎ 04 70 48 52 08

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, espagnol

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

DOYET 03170

Collège Ferdinand Dubreuil
10 Place Jean Jaurès
☎ 04 70 07 70 29

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

GANNAT 03800

Collège Joseph Hennequin
1 rue Joseph Hennequin, BP 66
☎ 04 70 90 03 85

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, chinois, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section sportive : football

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

HURIEL 03380

Collège George Sand
Place du Champ de Foire
☎ 04 70 28 61 10

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

JALIGNY-SUR-BESBRE 03220

Collège des Chenevières
Place René Fallet
☎ 04 70 34 73 25

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Autre : mallette des parents

LAPALISSE 03120

Collège Lucien Colon
 Internat F G
8 avenue du 8 Mai 1945
☎ 04 70 99 03 74

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections sportives : football, rugby
BIA

LE DONJON 03130

Collège Victor Hugo
Rue de l'Epine, BP 11
☎ 04 70 99 50 71

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

LE MAYET-DE-MONTAGNE 03250

Collège Jules Verne
 Internat F G
Avenue Joseph Monet
☎ 04 70 59 71 06

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section européenne : espagnol

Autre : dispositif D'Col

LURCY-LEVIS 03320

Collège André Boutry
1 place du Champ de Foire, BP 21
☎ 04 70 67 80 65
REP

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, grec ancien, latin

Autres : dispositif D'Col ; mallette des parents ; section jeunes sapeurs pompiers

MARCILLAT-EN-COMBRAILLE

03420
Collège de La Combraille
Rue des Combrailles
☎ 04 70 51 60 72

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

MONTLUÇON 03105 Cedex
Collège Jean Zay
151 avenue de la République, BP 3141
☎ 04 70 05 25 36
REP+

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Autres : dispositif D'Col ; Ecole ouverte ; mallette des parents

MONTLUÇON 03100
Collège Jean-Jacques Soulier
♿ Accueil d'élèves de l'IME
(Institut médico-éducatif)
1 allée Jean-Jacques Soulier
☎ 04 70 06 22 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, grec ancien, latin

Section européenne : anglais

Sections sportives : basket, natation

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

MONTLUÇON 03104 Cedex
Collège Jules Ferry ♿
☎ Internet F G
4 rue des Bernardines, BP 1237
☎ 04 70 05 63 59

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : espagnol

Classe à horaires aménagés musique

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

BIA

MONTLUÇON 03100
Collège Jules Verne
38 rue des Merles
☎ 04 70 29 35 22
REP+ / Enseignement EIST

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5e)
DP3, latin

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Section sportive : escalade

Autres : dispositif D'Col ; mallette des parents

MONTMARIAULT 03390
Collège Jeanne Cluzel
1 rue Jeanne Cluzel
☎ 04 70 07 61 61

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

MOULINS 03000
Collège Anne de Beaujeu ♿
26 rue du 8 Mai 1945
☎ 04 70 46 83 83

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, espagnol, italien

Section sportive : football F.

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

MOULINS 03017 Cedex
Collège Charles Péguy
2 rue Pape Carpentier, BP 1743
☎ 04 70 44 35 61

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, anglais, espagnol

Section sportive : football

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

MOULINS 03000
Collège Emile Guillaumin
18 avenue du Professeur Etienne Sorrel
☎ 04 70 44 52 08
REP

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Sections sportives : athlétisme, rugby

SEGPA

Autres : dispositif D'Col ; Ecole ouverte

NÉRIS-LES-BAINS 03310
Collège François Rabelais
♿ Accueil élèves de l'ITEP
(Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)
Rue de Wadersloh
☎ 04 70 03 11 17

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES 03260
Collège Jean de la Fontaine
Avenue du collège, BP 41
☎ 04 70 59 61 13

Langues et options

LV1 : allemand, anglais
LV2 : allemand, anglais, espagnol
DP3, latin

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

BIA

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE 03500
Collège Blaise de Vigenère
♿ Accueil élèves déficients visuels et élèves de l'IME (Institut médico-éducatif)
51 avenue Pasteur
☎ 04 70 45 33 74

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : espagnol

Section sportive : judo

ULIS : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

SAINT-YORRE 03270
Collège Victor Hugo
Rue Pablo Neruda
☎ 04 70 59 29 19

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section sportive : aviron (en réseau avec le collège Les Célestins à Vichy)

TRONGET 03240
Collège Charlotte Delbo
22 RD 945
☎ 04 70 47 12 53

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Autre : dispositif D'Col

VALLON-EN-SULLY 03190
Collège Alain Fournier
18 rue Emile Binon, BP 8
☎ 04 70 06 50 05

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

VARENNES-SUR-ALLIER 03150
Collège Antoine de Saint-Exupéry ♿
☎ Hébergement organisé hors établissement (au collège Lucien Colon à Lapalisse, uniquement pour les élèves de SEGPA)
Place des Droits de l'Homme, BP 39
☎ 04 70 45 01 51

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, espagnol

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

VICHY 03200
Collège Jules Ferry ♿
69 allée des Ailes
☎ 04 70 31 74 88
REP

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, chinois, espagnol
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, anglais, espagnol

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Sections sportives : basket, football

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

BIA
Autres : Ecole ouverte ; mallette des parents

VICHY 03202
Collège Les Célestins
1 rue Gallieni
☎ 04 70 32 20 22

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, anglais

Section sportive : aviron (en réseau avec le collège Victor Hugo à Saint-Yorre)

Dispositif relais (atelier)

YZEURE 03402 Cedex
Collège François Villon
 Accueil d'élèves de l'IME
(Institut médico-éducatif)
3 rue de la Baigneuse, BP 30048
 04 70 46 00 29

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : anglais, espagnol, italien

Classe à horaires aménagés musique

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS


CUSSET 03304 Cedex
Collège Saint-Joseph
26 allée Pierre Berthomier, BP 40138
 04 70 97 60 20

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, chinois, espagnol, italien
DP3, grec ancien, latin

Section européenne : espagnol

GANNAT 03800
Collège Sainte-Proculle

 Internat F
10 rue des Augustins
 04 70 90 01 12

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
LV2 espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

MONTLUÇON 03100
Collège Saint-Joseph
150 boulevard de Courtais
 04 70 28 76 36

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
Latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Section sportive : football

MOULINS 03008 Cedex
Collège Saint-Benoît
4 rue Achille Roche, BP 806
 04 70 44 03 75

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE 03500
Collège Notre-Dame des Victoires
6 faubourg National
 04 70 45 42 73

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

VICHY 03200
Collège Saint-Dominique
10 boulevard Carnot
 04 70 30 85 85

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Section sportive : volley-ball

15 Cantal

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ALLANCHE 15160
Collège Maurice Peschaud
3 place du Cézallier
 04 71 20 40 08

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3

Section sportive : raids multisports de nature

AURILLAC 15000 Cedex
Collège Jeanne de la Treille
18 rue du Collège
 04 71 48 02 66

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Classe à horaires aménagés danse

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

AURILLAC 15005 Cedex
Collège Jules Ferry 
 Internat F G
7 rue Jules Ferry
 04 71 48 40 40

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol

Grec ancien, latin
Section bilangue : anglais/allemand
Section européenne : espagnol
Section sportive : judo
Classe à horaires aménagés musique
ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)
Autre : mallette des parents

AURILLAC 15005 Cedex
Collège La Jordanne 
 Hébergement organisé hors établissement (à l'internat G-F du collège Jules Ferry)
Avenue des Pupilles, BP 523
 04 71 45 59 00

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

Section sportive : rugby

Dispositif relais (classe)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

AURILLAC 15013 Cedex
Collège La Ponétie 
 Hébergement organisé hors établissement (à l'internat G-F du collège Jules Ferry)
140 avenue du Général Leclerc
 04 71 64 60 33

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : espagnol

Sections sportives : football, natation

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

Autre : mallette des parents

CHAUDÉS-AIGUES 15110
Collège Louis Pasteur
3 avenue du Docteur Louis Mallet
 04 71 23 52 89

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

CONDAT 15190
Collège Georges Pompidou
 Internat F G
 04 71 78 52 22

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3

Section sportive : équitation

LAROQUEBROU 15150
Collège du Val de Cère
7 rue du Collège
 04 71 46 00 97

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

MASSIAC 15500
Collège Pierre Galéry
 Internat F G
1 avenue Jean Moulin
 04 71 23 03 54

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section sportive : football

Autre : section pêche et études des milieux

MAURIAC 15200
Collège du Méridien 
 Internat F G
Place de la Poste, BP 89
 04 71 68 06 20

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

Section sportive : natation

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

MAURS 15600
Collège des Portes du midi
, BP 27
 04 71 49 00 64

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3

Sections sportives : football, rugby G.

MONTSALVY 15120
Collège Marcellin Boule
Rue du Pré de Dom
 04 71 49 22 95

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, occitan

MURAT 15300
Collège Georges Pompidou
6 avenue d'Olonne sur Mer
 04 71 20 36 00

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

BIA

PIERREFORT 15230

Collège des Gorges de la Truyère

 Internat F G
6 côte de Chabridet
 04 71 23 31 90


Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3

Autre : section jeunes sapeurs pompiers

PLEAUX 15700

Collège Raymond Cortat

Place des Carmes
 04 71 40 43 11

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, occitan

RIOM-ES-MONTAGNES 15400

Collège Georges Bataille

 Internat F G
5 rue du 8 Mai 1945
 04 71 78 05 04


Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section sportive : escalade

SAINT-CERNIN 15310

Collège Henri Mondor



 04 71 47 60 06

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3

SAINT-FLOUR 15100

Collège Blaise Pascal

 Internat F G
Rue Blaise Pascal
 04 71 60 01 25

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

ULIS : troubles multiples associés

SEGPA

SAINT-FLOUR 15100

Collège La Vigière 

 Internat F G
1 rue de l'Égalité
 04 71 60 17 32

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SAINT-MAMET-LA-SALVETAT

15220

Collège Jean Dauzié

 Internat F G
Rue des Placettes
 04 71 49 33 50


Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section sportive : handball

VIC-SUR-CÈRE 15800

Collège Jean de la Fontaine

Rue des Vergnes
 04 71 47 52 35


Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin, occitan

Section sportive : escalade

YDES 15210

Collège Georges Brassens

Avenue Victor Hugo
 04 71 40 83 66

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Sections bilangues : anglais/allemand, anglais/espagnol

Section sportive : football

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

AURILLAC 15000

Collège Gerbert

 Internat F G
47 avenue des Prades
 04 71 63 42 72

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

MAURIAC 15200

Collège Notre-Dame des Miracles



 Internat F G
9 rue du Balat
 04 71 68 06 84

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 6^e)
DP3, grec ancien, latin

MAURS 15600

Collège Sainte-Flore

 Hébergement organisé hors établissement (au lycée agricole Saint-Joseph)
76 Tour de Ville
 04 71 49 02 08

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

NEUSSARGUES-MOISSAC 15170

Collège Notre-Dame des Oliviers

 Internat F G
6 route de Murat
 04 71 20 51 80

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

RIOM-ES-MONTAGNES 15400

Collège Sacré-Coeur



7 rue Saint-Michel
 04 71 78 01 48

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

SAINT-FLOUR 15106 Cedex

Collège Saint-Joseph - La Présentation

 Internat garçons-filles aussi week-end
3 avenue Charles de Gaulle, BP 102
 04 71 60 04 58

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/espagnol


Prépa pro

43 Haute-Loire

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ALLEGRE 43270

Collège du Mont Bar

Fontelines
 04 71 00 71 74

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, latin

Autre : mallette des parents

AUREC-SUR-LOIRE 43110

Collège des Gorges de la Loire

Rue du Collège
 04 77 35 11 80


Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (espagnol débutée en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

BLESLE 43450

Collège des Fontilles


Route du Basbory
 04 71 76 20 30

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

BRIOUDE 43103 Cedex

Collège La Fayette 

Plateau Saint-Laurent, BP 110
 04 71 50 08 75

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Sections sportives : gymnastique artistique F. (et trampoline), handball

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

BRIVES-CHARENAC 43700

Collège de Corsac 

Clos de Corsac
 04 71 04 53 00

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section européenne : anglais

Section sportive : football

Classe à horaires aménagés musique


ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

Autre : mallette des parents

CRAPONNE-SUR-ARZON 43500

Collège des Hauts de l'Arzon

Le Vernet, BP 25
 04 71 03 20 38


Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, latin

Section européenne : anglais

LA CHAISE-DIEU 43160

Collège Henri Pourrat 

Rue Saint-Esprit
 04 71 00 01 89

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : italien (débutée en 5^e)
DP3, latin

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

LANDOS 43340
Collège Robert Louis Stevenson
Le Bourg
☎ 04 71 08 21 38

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section sportive : handball

LANGEAC 43300
Collège du Haut-Allier
4 avenue Descartes
☎ 04 71 77 08 74

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section européenne : anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Section sportive : football (en réseau avec le collège privé Saint-Joseph)

LE CHAMBON-SUR-LIGNON 43400

Collège du Lignon
5 route du Stade
☎ 04 71 65 82 90

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Section sportive : football

SEGPA

LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE 43150

Collège Laurent Eynac
1 rue des Ecoles
☎ 04 71 03 81 65

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : italien (débutée en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

LE PUY-EN-VELAY 43001 Cedex

Collège Jules Vallès
5 rue Antoine Martin, BP 80027
☎ 04 71 09 27 18

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Section sportive : basket

Dispositif relais (atelier)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

LE PUY-EN-VELAY 43001 Cedex

Collège La Fayette
☎ Internet G
1 rue Général La Fayette, BP 10011
☎ 04 71 02 99 10

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Sections sportives : football, tennis (en réseau pour la section sportive football avec le collège privé Saint-Louis)

ULIS : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

MONISTROL-SUR-LOIRE 43120

Collège Le Monteil
Rue Henri Pourrat
☎ 04 71 66 52 80

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Section sportive : football (en réseau avec le collège privé Notre Dame du Château)

Classe à horaires aménagés musique

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

PAULHAGUET 43230

Collège du Val de Senouire
1 rue du Collège
☎ 04 71 76 62 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

RETOURNAC 43130

Collège Boris Vian
9 rue Jean Saby, BP 3
☎ 04 71 59 46 97

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

SAINT-DIDIER-EN-VELAY 43140

Collège Roger Ruel
Les Sagnes
☎ 04 71 61 03 66

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (italien débutée en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

Sections sportives : basket, tennis

Classe à horaires aménagés musique

SAINTE-FLORENTINE 43250

Collège Marguerite Thomas
6 impasse du Pré Bourguet
☎ 04 73 54 14 13

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL 43260

Collège Jules Romains
Route du Puy
☎ 04 71 08 70 36

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (italien débutée en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

Section sportive : football (en réseau avec le collège privé Saint-Joseph)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SAUGUES 43170

Collège Joachim Barrande
☎ Internet F G
Rue Yan Pallach
☎ 04 71 77 82 07

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

TENCE 43190

Collège de la Lionchère
9 boulevard Léon Rocher
☎ 04 71 59 82 94

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section sportive : rugby

YSSINGEAUX 43200

Collège Jean Monnet
☎ Internet F G
Route de Queyrières
☎ 04 71 59 00 18

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Sections sportives : football, handball, natation (en réseau pour les 3 sections sportives avec le collège privé St Pierre-Ste Anne)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

AUREC-SUR-LOIRE 43110

Collège Notre-Dame de la Faye
Rue du 19 Mars 1962
☎ 04 77 35 47 27

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, latin

Section européenne : anglais

BRIOUDE 43101 Cedex

Collège Saint-Julien
☎ Internet F G
7 place du Vallat, BP 27
☎ 04 71 50 13 95

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, latin

Section européenne : anglais

Section sportive : football

BRIVES-CHARENAC 43700

Collège La Chartreuse
☎ Internet F G
Rue du Pont de la Chartreuse, BP 08
☎ 04 71 09 83 09

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (espagnol débutée en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : espagnol

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

CRAPONNE-SUR-ARZON 43500

Collège Notre-Dame
2 avenue de la Prairie
☎ 04 71 03 20 45

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3

DUNIÈRES 43220

Collège le Sacré-Coeur
15 rue du 11 Novembre
☎ 04 71 61 70 80

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

LANGEAC 43300

Collège Saint-Joseph
12 avenue de la Gare
☎ 04 71 77 06 38

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section sportive : football (en réseau avec le collège du Haut-Allier)

LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

43150
Collège Saint-Dominique
14 rue Langlade
☎ 04 71 03 81 27

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

LE PUY-EN-VELAY 43000

Collège Saint-Joseph Le Rosaire
☎ Internat F G
4 boulevard Montferrand
☎ 04 71 09 39 97

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, latin

Section européenne : anglais

Classe à horaires aménagés musique

LE PUY-EN-VELAY 43000

Collège Saint-Louis
☎ Internat F G
28 bis boulevard Alexandre Clair
☎ 04 71 04 50 00

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
(débutées en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

Section sportive : football (en réseau avec le collège La Fayette)

LE PUY-EN-VELAY 43000

Collège Saint-Régis - Saint-Michel
☎ Internat F G
2 rue Abbé de l'Épée
☎ 04 71 07 20 80

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
DP3, latin

Section européenne : anglais

Autre : section jeunes sapeurs pompiers

MONISTROL-SUR-LOIRE 43120

Collège Notre-Dame du Château
5 rue du Château
☎ 04 71 75 61 81

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
(débutées en 5^e)
DP3, latin

Sections européennes : anglais, espagnol

Section sportive : football (en réseau avec le collège du Monteil)

Classe à horaires aménagés musique
SEGPA

SAINT-DIDIER-EN-VELAY 43140

Collège Jeanne d'Arc
35 faubourg de Montfaucon
☎ 04 71 61 14 04

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : anglais, espagnol

SAINTE-FLORINE 43250

Collège Sainte-Bernadette
22 rue Anatole France
☎ 04 73 54 16 13

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

SAINTE-SIGOLÈNE 43600

Collège du Sacré-Coeur
9 rue Lieutenant Januel
☎ 04 71 61 70 90

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL 43260

Collège Saint-Joseph
Rue Chaussade
☎ 04 71 08 70 99

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Sections sportives : activités physiques pleine nature, football (en réseau pour la section sportive football avec le collège Jules Romains)

SAUGUES 43170

Collège La Présentation
☎ Internat F G
Rue des Tours Neuves
☎ 04 71 77 83 74

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3

TENCE 43190

Collège Saint-Martin
15 place Saint-Martin
☎ 04 71 59 81 79

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

YSSINGEAUX 43200

Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
☎ Internat F G
11 place Charles de Gaulle
☎ 04 71 65 75 10

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
(débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Sections sportives : football, handball, natation (en réseau pour les 3 sections sportives avec le collège Jean Monnet)

Classe à horaires aménagés musique

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

63 Puy-de-Dôme

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AIGUEPERSE 63260

Collège Diderot
Route de Montpensier
☎ 04 73 63 66 95

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

AMBERT 63600

Collège Jules Romains
31 rue du Docteur Chassaing, BP 35
☎ 04 73 82 14 38

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section sportive : natation

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

Autre : mallette des parents

ARLANC 63220

Collège Jean Auguste Senèze
74 route Nationale
☎ 04 73 95 00 94

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

AUBIÈRE 63173 Cedex

Collège Joliot Curie
Avenue Charles de Gaulle, BP 10134
☎ 04 73 26 02 25

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
(débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/italien

Section européenne : anglais

SEGPA

BIA

BEAUMONT 63110

Collège Molière
52 rue Molière
☎ 04 73 27 50 94

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : allemand

Section sportive : natation (course et sport partagé)

ULIS : troubles de la fonction visuelle

Autre : mallette des parents

BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE 63610

Collège du Pavin
☎ Internat F G
Rue des Prés de la Ville
☎ 04 73 79 52 74

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

Sections sportives : judo, ski (multi-disciplines)

BILLOM 63160

Collège du Beffroi
Boulevard de la Porte Neuve, BP 46
☎ 04 73 68 40 21

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : espagnol, italien

BOURG-LASTIC 63760

Collège Willy Mabrut
10 route de Clermont
☎ 04 73 21 82 10

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3

Classe à horaires aménagés musique

Autre : mallette des parents


BRASSAC-LES-MINES 63570

Collège Jules Ferry
Rue Henri Pourrat
☎ 04 73 54 02 52

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

CEYRAT 63122

Collège Henri Pourrat 
1 bis rue Frédéric Brunmuroil
☎ 04 73 61 42 76

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien
(débutées en 5^e)
DP3, latin

Section sportive : football

Pôle Espoir : tennis de table

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

BIA

Autre : mallette des parents

CHAMALIÈRES 63402 Cedex

Collège Teilhard de Chardin 
12 avenue de Villars, BP 29
☎ 04 73 37 75 04

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
Grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

CHAMPEIX 63320

Collège Antoine Grimoald Monnet
Le Marchidial
☎ 04 73 96 39 20

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

CHÂTELGUYON 63140

Collège Champclaux
Avenue Clémentel, BP 52
☎ 04 73 86 01 00

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : italien

CLERMONT-FERRAND 63100

Collège Albert Camus
Rue du Sous-marin Casabianca
☎ 04 73 24 36 73
REP+

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Sections sportives : football, handball (réseau Clermont-Plaine pour le football avec le collège Gérard Philipe et le collège privé Sainte Thérèse Les Cordeliers)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA

Autres : dispositif D'Col ; Ecole ouverte

CLERMONT-FERRAND 63037 Cedex

Collège Blaise Pascal
36 avenue Carnot
☎ 04 73 98 26 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : chinois, espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

CLERMONT-FERRAND 63000

Collège Charles Baudelaire 
32 rue Baudelaire
☎ 04 73 26 56 95
REP+

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/espagnol

Section européenne : anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

Autres : dispositif D'Col ; mallette des parents

CLERMONT-FERRAND 63100

Collège Gérard Philipe 
PASS (Pôle d'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds)
19 rue François Taravant
☎ 04 73 16 22 30

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, langue des signes française, latin

Section européenne : espagnol

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Sections sportives : basket, football (réseau Clermont-Plaine pour le football avec le collège Albert Camus et le collège privé Sainte Thérèse Les Cordeliers)

ULIS : troubles de la fonction auditive

SEGPA**CLERMONT-FERRAND** 63037 Cedex

Collège Jeanne d'Arc
40 avenue de Grande Bretagne
☎ 04 73 92 66 10

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, chinois, espagnol, italien (débutées en 5^e)

DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : allemand, anglais

Section internationale : anglais

Classe à horaires aménagés musique

Classe à horaires aménagés danse

CLERMONT-FERRAND 63100

Collège La Charme
4 rue de la Charme
☎ 04 73 24 11 00
REP+ / Enseignement EIST

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Sections européennes : espagnol, anglais

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Pôles Espoir : handball F., judo

Autres : dispositif D'Col ; mallette des parents

CLERMONT-FERRAND 63063 Cedex 01

Collège Oradou 
La Pardieu, Rue Clovis Hugues, BP 52
☎ 04 73 42 30 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien, portugais (débutées en 5^e, sauf allemand)
DP3, latin

Sections européennes : anglais, espagnol

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Dispositif relais (classe)

ULIS : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

SEGPA**CLERMONT-FERRAND** 63100

Collège Roger Quilliot 
Rue Jean Monnet
☎ 04 73 19 27 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Sections bilangues : anglais/allemand, anglais/espagnol

ULIS : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

COURNON-D'AUVERGNE 63800

Collège La Ribeyre
Boulevard Pasteur
☎ 04 73 84 44 24

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Sections bilangues : anglais/allemand, anglais/italien

Section européenne : anglais

Sections sportives : basket, football, rugby (toutes les sections sportives sont en réseau avec le collège Marc Bloch)

Pôle Espoir : handball G.

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

SEGPA**COURNON-D'AUVERGNE** 63803 Cedex

Collège Marc Bloch 
20 avenue de la Libération, BP 117
☎ 04 73 84 20 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : anglais, espagnol

Sections sportives : basket, football, rugby (toutes les sections sportives sont en réseau avec le collège La Ribeyre)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole)

BIA**COURPIÈRE** 63120

Collège Bellime 
Internet F G
Rue Rhin et Danube
☎ 04 73 53 15 83

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section européenne : anglais

BIA**CUNLHAT** 63590

Collège Lucien Gachon
Rue de Bourgeallat, BP 15
☎ 04 73 72 23 16

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (espagnol débutée en 5^e)
DP3

Autre : mallette des parents

GERZAT 63360

Collège Anatole France 
Rue Anatole France
☎ 04 73 23 68 70

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, portugais (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Sections bilangues : anglais/allemand, anglais/portugais

Sections européennes : anglais, espagnol

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)

SEGPA

GIAT 63620

Collège Pierre-Louis Trapet
Avenue de la Gare
☎ 04 73 21 72 53

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
Latin

ISSOIRE 63503 Cedex

Collège de Verrière 
25 boulevard Pasteur, BP 126
☎ 04 73 89 31 27

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section sportive : rugby

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)

ISSOIRE 63502 Cedex

Collège Les Prés 
10 avenue Antonin Gaillard, BP 70072
☎ 04 73 89 21 39

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : anglais

Section sportive : football

Classe à horaires aménagés musique

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)

SEGPA

BIA

LA MONNERIE-LE-MONTEL 63650

Collège de la Durolle
6 rue des Sports
☎ 04 73 51 46 22
REP

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

BIA

Autre : dispositif D'Col

LA TOUR-D'AUVERGNE 63680

Collège Sancy-Artense
 *Internat F G*
Esplanade Marthe Guillaume
☎ 04 73 21 50 49

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Autre : section jeunes sapeurs pompiers

LEMPDES 63370

Collège Antoine de Saint-Exupéry
Rue des Gargailles, BP 7
☎ 04 73 61 59 00

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien, portugais (débutées en 5^e sauf allemand)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : italien

Dispositif relais (atelier)

SEGPA

Autre : mallette des parents

LES ANCIZES-COMPS 63770

Collège
Rue du collège
☎ 04 73 86 81 26
Enseignement EIST

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

LES MARTRES-DE-VEYRE 63730

Collège Jean Rostand 
Rue Jean Zay
☎ 04 73 39 93 66

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : espagnol, italien

Sections sportives : football, handball

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)

LEZOUX 63190

Collège Georges Onslow 
26 chemin des Charretiers
☎ 04 73 73 12 28

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)

BIA

MANZAT 63410

Collège René Cassin
Allée des Chênes
☎ 04 73 86 60 37

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

MARINGUES 63350

Collège Louise Michel
Route de Vichy
☎ 04 73 68 70 82

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section européenne : anglais

MURAT-LE-QUAIRE 63150

Collège Marcel Bony
Le Pessy
☎ 04 73 81 06 44

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

OLLIERGUES 63880

Collège Alexandre Varenne
 *Internat F G*
Route d'Augerolles
☎ 04 73 95 50 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3

PIONSAT 63330

Collège Nestor Perret
Impasse Victor Schoelcher
☎ 04 73 85 65 08

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

PONTAUMUR 63380

Collège Pierre Gironnet
Place des Baladins
☎ 04 73 79 90 24

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

PONT-DU-CHÂTEAU 63430

Collège Mortaix
7 chemin Sainte Marcelle
☎ 04 73 83 22 69

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand

PONTGIBAUD 63230

Collège Anna Garcin-Mayade
Rue du Colonel Gaspard
☎ 04 73 88 70 55

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, latin

PUY-GUILLAUME 63290

Collège Condorcet
58 rue Duchassein
☎ 04 73 94 71 12

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)
DP3, grec ancien, latin

Section européenne : anglais

RIOM 63201 Cedex

Collège Jean Vilar 
1 avenue du 19 Mars 1962, BP 33
☎ 04 73 38 30 50

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections européennes : anglais, italien

Sections sportives : tennis, volley-ball

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)

RIOM 63201 Cedex

Collège Michel de l'Hospital
34 Boulevard Desaix, BP 42
☎ 04 73 38 24 72

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Section européenne : allemand

RIOM 63201 Cedex

Collège Pierre Mendès France 
96 avenue Emile Zola, BP 24
☎ 04 73 64 68 00

Langues et options

LV1 : anglais
LV2 : espagnol (débutée en 5^e)
DP3, latin

Section bilangue : anglais/espagnol

Section européenne : anglais

Sections sportives : badminton, escalade, lutte sportive

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)

SEGPA

ROCHFORD-MONTAGNE 63210

Collège Gordon Bennett

Internat F G

Route de Bordeaux, BP 18

04 73 65 82 63

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, latin

Section bilangue : anglais/espagnol**SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE** 63890

Collège Alexandre Vialatte

Internat F G

Place Saint-Martin

04 73 95 71 16

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3

SAINT-ANTHEME 63660

Collège du Val d'Ance

Internat F G

Grand'rue

04 73 95 41 01

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3

SAINT-DIER-D'AUVERGNE 63520

Collège François Villon

Internat F G

Place de l'Eglise

04 73 70 81 89

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, latin

SAINT-ELOY-LES-MINES 63700

Collège La Roche

Plateau Chez Ponet, BP 9

04 73 85 06 64

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand**Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)****ULIS** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)**SAINT-GERMAIN-LEMBRON** 63340

Collège de Liziniat

Chemin de la Plagne

04 73 96 42 19

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, latin

Section européenne : anglais**ULIS** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)**SAINT-GERMAIN-L'HERM** 63630

Collège Gaspard des Montagnes

Internat F G

Route des Granges

04 73 72 00 10

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, latin

SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE

63390

Collège Baptiste Bascoulergue

Chemin des Ecoliers

04 73 85 72 56

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, latin

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)**THIERS** 63300

Collège Antoine Audembron

7 ter avenue Jean Jaurès

04 73 80 06 36

REP

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, grec ancien, latin

Section européenne : anglais**Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)****Sections sportives** : football, natation (course et synchronisée)**ULIS** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)**SEGPA****BIA****Autres** : dispositif D'Col ; mallette des parents**VIC-LE-COMTE** 63270

Collège de la Comté

179 place de la Molière

04 73 69 02 11

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand**VOLVIC** 63530

Collège Victor Hugo

4 avenue de la Liberté

04 73 33 52 26

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, grec ancien, latin

Section européenne : anglais**ULIS** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)**ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS****AIGUEPERSE** 63260

Collège Saint-Louis

141 bis Grande Rue

04 73 63 60 82

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, latin

AMBERT 63600

Collège Saint-Joseph

32 avenue Emmanuel Chabrier

04 73 82 02 47

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand**AUBIÈRE** 63170

Collège Saint-Joseph

17 avenue du Mont Mouchet

04 73 26 03 33

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol, italien (débutées en 5^e)

DP3, latin

Section bilangue : anglais/espagnol**Sections européennes** : anglais, espagnol**ULIS** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (*dont les troubles du langage écrit et de la parole*)**BILLOM** 63160

Collège Notre-Dame

6 place des Ecoles

04 73 68 40 26

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, latin

Section européenne : anglais)**Section sportive** : basket**CHAMALIÈRES** 63402 Cedex

Collège Sainte-Thècle

Internat F G

7 rue Amélie Murat, BP 79

04 73 37 32 09

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

Grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand**Sections européennes** : allemand, anglais**CLERMONT-FERRAND** 63037 Cedex 1

Collège Fénelon

1 cours Raymond Poincaré

04 73 93 10 14

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, grec ancien, latin

Sections bilangues : anglais/allemand, anglais/espagnol**Sections européennes** : anglais, espagnol**CLERMONT-FERRAND** 63022 Cedex 02

Collège La Salle Franc Rosier

122 avenue de la République, BP 262

04 73 98 67 20

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : chinois, espagnol, italien

(débutées en 5^e)

DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand**Section européenne** : anglais**Sections sportives** : football, judo, rugby**BIA****CLERMONT-FERRAND** 63037 Cedex

Collège Massillon

5 rue Bansac

04 73 98 09 70

Langues et options

LV1 : allemand, anglais

LV2 : allemand, anglais, espagnol

Grec ancien, latin

Section bilangue : anglais/allemand**Section européenne** : anglais**Section internationale** : américain**Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)****CLERMONT-FERRAND** 63037 Cedex 01

Collège Saint-Alyre

Internat F G

20 rue Sainte George

04 73 31 70 30

Langues et options

LV1 : allemand, anglais

LV2 : allemand, anglais, espagnol, italien

DP3, grec ancien, latin

Section européenne : anglais**Sections sportives** : gymnastique

artistique, rugby

Classe à horaires aménagés musique**CLERMONT-FERRAND** 63100

Collège Sainte Thérèse-Les Cordeliers

Place des Cordeliers

04 73 23 25 25

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, latin

Section européenne : espagnol**Section sportive** : football (*réseau Clermont-Plaine pour le football avec les collèges Albert Camus et Gérard Philipe*)

COURPIÈRE 63120

Collège Saint-Pierre

☞ Internat F G (accueil possible le dimanche à partir de 18h)

Rue Saint-Pierre, BP 10

☎ 04 73 51 72 00

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol (débutées en 5^e)

DP3, latin

Section européenne : anglais

Prépa pro

BIA

GIAT 63620

Collège Jean-Baptiste de la Salle

☞ Internat F G

16 route de Flayat

☎ 04 73 21 72 59

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol

DP3, latin

ISSOIRE 63500

Collège Sévigné Saint-Louis

☞ Internat F G

2 avenue de la Libération

☎ 04 73 89 18 95

Langues et options

LV1 : allemand, anglais

LV2 : allemand, anglais, espagnol,

italien

DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

Sections sportives : basket, boxe française savate

MARINGUES 63350

Collège Saint-Joseph

7 rue du Baraban

☎ 04 73 68 71 28

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3

ORCINES 63870

Collège Sainte-Anne

☞ Internat F G

27 route des Puys, BP 05

☎ 04 73 62 10 28

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol

DP3

PONT-DU-CHÂTEAU 63430

Collège Saint-Joseph

47 rue du Docteur Chambige

☎ 04 73 83 21 09

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, latin

RIOM 63203 Cedex

Collège Sainte-Marie ♿

3 place Marinette Menut, BP 133

☎ 04 73 38 02 23

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol, italien

(débutées en 5^e)

Grec ancien, latin

Section européenne : anglais

Section sportive : football)

ULIS : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles du langage écrit et de la parole), troubles envahissants du développement (dont l'autisme)

SAINT-ELOY-LES-MINES 63700

Collège Jeanne d'Arc

2 rue Jules Guesde

☎ 04 73 85 02 08

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, latin

Section bilangue : anglais/allemand

SAINT-SATURNIN 63450

Collège Saint-Joseph

☞ Internat F G

13 rue principale

☎ 04 73 39 30 19

Langues et options

LV1 : anglais, espagnol

LV2 : allemand, espagnol

DP3

Section bilangue : anglais/allemand

Autre : accueil enfants dyslexiques

THIERS 63301 Cedex

Collège Sainte-Jeanne d'Arc

64 bis rue de Lyon, BP 45

☎ 04 73 80 06 12

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

Latin

VOLVIC 63530

Collège Sainte-Agnès

4 rue du Pont Chaput

☎ 04 73 33 51 68

Langues et options

LV1 : anglais

LV2 : espagnol (débutée en 5^e)

DP3, latin

Langues anciennes, rares et régionales

CHINOIS

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- 03 Cusset Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Gannat Collège Joseph Hennequin
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Blaise Pascal
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier

GREC ANCIEN

- ◆ 03 Bellerive-sur-Allier Collège Jean Rostand
- ◆ 03 Commentry Collège Emile Mâle
- 03 Cusset Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Gannat Collège Joseph Hennequin
- ◆ 03 Lapalisse Collège Lucien Colon
- ◆ 03 Lurcy-Levis Collège André Boutry
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean-Jacques Soulier
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry
- 15 Mauriac Collège Notre-Dame des Miracles
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- ◆ 63 Ambert Collège Jules Romains
- ◆ 63 Aubière Collège Joliot Curie
- ◆ 63 Beaumont Collège Molière
- ◆ 63 Billom Collège du Beffroi
- 63 Chamalières Collège Sainte-Thècle
- ◆ 63 Chamalières Collège Teilhard de Chardin
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Blaise Pascal
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Charles Baudelaire
- 63 Clermont-Ferrand Collège Fénelon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- 63 Clermont-Ferrand Collège Massillon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Roger Quilliot
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre
- ◆ 63 Courpière Collège Bellime
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 63 Pont-du-Château Collège Mortaix
- ◆ 63 Puy-Guillaume Collège Condorcet
- 63 Riom Collège Sainte-Marie
- ◆ 63 Saint-Eloy-les-Mines Collège La Roche
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron
- ◆ 63 Vic-le-Comte Collège de la Comté
- ◆ 63 Volvic Collège Victor Hugo

ITALIEN

- ◆ 03 Commentry Collège Emile Mâle
- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- 03 Cusset Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean-Jacques Soulier
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy

- 03 Moulins Collège Saint-Benoît
- ◆ 03 Vichy Collège Les Célestins
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon
- ◆ 43 Allegre Collège du Mont Bar
- ◆ 43 Aurec-sur-Loire Collège des Gorges de la Loire
- 43 Aurec-sur-Loire Collège Notre-Dame de la Faye
- ◆ 43 Brioude Collège La Fayette
- 43 Brioude Collège Saint-Julien
- 43 Brives-Charensac Collège La Chartreuse
- ◆ 43 Craponne-sur-Arzon Collège des Hauts de l'Arzon
- ◆ 43 La Chaise-Dieu Collège Henri Pourrat
- ◆ 43 Le Monastier-sur-Gazeille Collège Laurent Eynac
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Joseph Le Rosaire
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Louis
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Régis - Saint-Michel
- ◆ 43 Monistrol-sur-Loire Collège Le Monteil
- 43 Monistrol-sur-Loire Collège Notre-Dame du Château
- ◆ 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Roger Ruel
- 43 Sainte-Sigolène Collège du Sacré-Coeur
- ◆ 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Jules Romains
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Aigueperse Collège Diderot
- ◆ 63 Aubière Collège Joliot Curie
- 63 Aubière Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Billom Collège du Beffroi
- ◆ 63 Ceyrat Collège Henri Pourrat
- ◆ 63 Chamalières Collège Teilhard de Chardin
- ◆ 63 Châtelguyon Collège Champclaux
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Blaise Pascal
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Charles Baudelaire
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- 63 Issoire Collège Sévigné Saint-Louis
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand
- ◆ 63 Pont-du-Château Collège Mortaix
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar
- ◆ 63 Riom Collège Michel de l'Hospital
- 63 Riom Collège Sainte-Marie

LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

- ◆ 03 Domerat Collège Louis Aragon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philippe

LATIN

- ◆ 03 Bellenaves Collège Jean Baptiste Desfilhes
- ◆ 03 Bellerive-sur-Allier Collège Jean Rostand
- ◆ 03 Bourbon-l'Archambault Collège Achille Allier
- ◆ 03 Cerilly Collège François Péron
- ◆ 03 Commentry Collège Emile Mâle

- ◆ 03 Cosne-d'Allier Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- 03 Cusset Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Désertines Collège Marie Curie
- ◆ 03 Domerat Collège Louis Aragon
- ◆ 03 Dompierre-sur-Besbre Collège Louis Pergaud
- ◆ 03 Doyet Collège Ferdinand Dubreuil
- ◆ 03 Gannat Collège Joseph Hennequin
- 03 Gannat Collège Sainte-Procule
- ◆ 03 Huriel Collège George Sand
- ◆ 03 Jaligny-sur-Besbre Collège des Chenevières
- ◆ 03 Lapalisse Collège Lucien Colon
- ◆ 03 Le Donjon Collège Victor Hugo
- ◆ 03 Le Mayet-de-Montagne Collège Jules Verne
- ◆ 03 Lurcy-Levis Collège André Boutry
- ◆ 03 Marcillat-en-Combraille Collège de La Combraille
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean Zay
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean-Jacques Soulier
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Verne
- 03 Montluçon Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Montmarault Collège Jeanne Cluzel
- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- 03 Moulins Collège Saint-Benoît
- ◆ 03 Nérès-les-Bains Collège François Rabelais
- ◆ 03 Saint-Germain-des-Fosses Collège Jean de la Fontaine
- ◆ 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule Collège Blaise de Vigenère
- 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule Collège Notre-Dame des Victoires
- ◆ 03 Saint-Yorre Collège Victor Hugo
- ◆ 03 Tronget Collège Charlotte Delbo
- ◆ 03 Vallon-en-Sully Collège Alain Fournier
- ◆ 03 Varennes-sur-Allier Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Vichy Collège Les Célestins
- 03 Vichy Collège Saint-Dominique
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon
- 15 Aurillac Collège Gerbert
- ◆ 15 Aurillac Collège Jeanne de la Treilhé
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Aurillac Collège La Jordanne
- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie
- ◆ 15 Chaudes-Aigues Collège Louis Pasteur
- ◆ 15 Laroquebrou Collège du Val de Cère
- ◆ 15 Massiac Collège Pierre Galéry
- ◆ 15 Mauriac Collège du Méridien
- 15 Mauriac Collège Notre-Dame des Miracles
- 15 Maurs Collège Sainte-Flore
- ◆ 15 Murat Collège Georges Pompidou
- 15 Neussargues-Moissac Collège Notre-Dame des Oliviers

RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS ET DISPOSITIFS PARTICULIERS

- ◆ 15 Riom-Es-Montagnes Collège Georges Bataille
- 15 Riom-Es-Montagnes Collège Sacré-Coeur
- ◆ 15 Saint-Flour Collège Blaise Pascal
- ◆ 15 Saint-Flour Collège La Vigère
- 15 Saint-Flour Collège Saint-Joseph - La Présentation
- ◆ 15 Saint-Mamet-la-Salvetat Collège Jean Dauzié
- ◆ 15 Vic-sur-Cère Collège Jean de la Fontaine
- ◆ 15 Ydes Collège Georges Brassens
- ◆ 43 Allegre Collège du Mont Bar
- ◆ 43 Aurec-sur-Loire Collège des Gorges de la Loire
- 43 Aurec-sur-Loire Collège Notre-Dame de la Faye
- ◆ 43 Blesle Collège des Fontilles
- ◆ 43 Brioude Collège La Fayette
- 43 Brioude Collège Saint-Julien
- ◆ 43 Brives-Charensac Collège de Corsac
- 43 Brives-Charensac Collège La Chartreuse
- ◆ 43 Craponne-sur-Arzon Collège des Hauts de l'Arzon
- 43 Dunières Collège le Sacré-Coeur
- ◆ 43 La Chaise-Dieu Collège Henri Pourrat
- ◆ 43 Landos Collège Robert Louis Stevenson
- ◆ 43 Langeac Collège du Haut-Allier
- 43 Langeac Collège Saint-Joseph
- ◆ 43 Le Chambon-sur-Lignon Collège du Lignon
- ◆ 43 Le Monastier-sur-Gazeille Collège Laurent Eynac
- 43 Le Monastier-sur-Gazeille Collège Saint-Dominique
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Joseph Le Rosaire
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Louis
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Régis - Saint-Michel
- ◆ 43 Monistrol-sur-Loire Collège Le Monteil
- 43 Monistrol-sur-Loire Collège Notre-Dame du Château
- ◆ 43 Paulhaguet Collège du Val de Senouire
- ◆ 43 Retournac Collège Boris Vian
- 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Roger Ruel
- ◆ 43 Sainte-Florine Collège Marguerite Thomas
- 43 Sainte-Florine Collège Sainte-Bernadette
- 43 Sainte-Sigolène Collège du Sacré-Coeur
- ◆ 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Jules Romains
- 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Saint-Joseph
- ◆ 43 Saugues Collège Joachim Barrande
- ◆ 43 Tence Collège de la Lionchère
- 43 Tence Collège Saint-Martin
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Aigueperse Collège Diderot
- 63 Aigueperse Collège Saint-Louis
- ◆ 63 Ambert Collège Jules Romains
- 63 Ambert Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Arlanc Collège Jean Auguste Senèze
- ◆ 63 Aubière Collège Joliot Curie
- 63 Aubière Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Beaumont Collège Molière
- ◆ 63 Besse-et-Saint-Anastaise Collège du Pavin
- ◆ 63 Billom Collège du Beffroi
- 63 Billom Collège Notre-Dame
- ◆ 63 Brassac-les-Mines Collège Jules Ferry
- ◆ 63 Ceyrat Collège Henri Pourrat
- 63 Chamalières Collège Sainte-Thècle
- ◆ 63 Chamalières Collège Teilhard de Chardin
- ◆ 63 Champeix Collège Antoine Grimoald Monnet
- ◆ 63 Châtelguyon Collège Champclaux
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Blaise Pascal
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Charles Baudelaire
- 63 Clermont-Ferrand Collège Fénelon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philipe
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier
- 63 Clermont-Ferrand Collège Massillon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Roger Quilliot
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre
- 63 Clermont-Ferrand Collège Sainte Thérèse-Les Cordeliers
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Courpière Collège Bellime
- 63 Courpière Collège Saint-Pierre
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Giat Collège Jean-Baptiste de la Salle
- ◆ 63 Giat Collège Pierre-Louis Trapet
- ◆ 63 Issoire Collège de Verrière
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés
- 63 Issoire Collège Sévigné Saint-Louis
- ◆ 63 La Monnerie-le-Montel Collège de la Durolle
- ◆ 63 La Tour-d'Auvergne Collège Sancy-Artense
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 63 Les Ancizes-Comps Collège
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand
- ◆ 63 Lezoux Collège Georges Onslow
- ◆ 63 Manzat Collège René Cassin
- ◆ 63 Maringues Collège Louise Michel
- ◆ 63 Murat-le-Quaire Collège Marcel Bony
- ◆ 63 Pionsat Collège Nestor Perret
- ◆ 63 Pontaumur Collège Pierre Gironnet
- ◆ 63 Pont-du-Château Collège Mortaix
- 63 Pont-du-Château Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Pontgibaud Collège Anna Garcin-Mayade
- ◆ 63 Puy-Guillaume Collège Condorcet
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar
- ◆ 63 Riom Collège Michel de l'Hospital
- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France
- 63 Riom Collège Sainte-Marie
- ◆ 63 Rochefort-Montagne Collège Gordon Bennett
- ◆ 63 Saint-Dier-d'Auvergne Collège François Villon
- 63 Saint-Eloy-les-Mines Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 63 Saint-Eloy-les-Mines Collège La Roche
- ◆ 63 Saint-Germain-Lembron Collège de Liziniat
- ◆ 63 Saint-Germain-l'Herm Collège Gaspard des Montagnes
- ◆ 63 Saint-Gervais-d'Auvergne Collège Baptiste Bascoulergue
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron
- 63 Thiers Collège Sainte-Jeanne d'Arc
- ◆ 63 Vic-le-Comte Collège de la Comté
- 63 Volvic Collège Sainte-Agnès
- ◆ 63 Volvic Collège Victor Hugo

OCCITAN

- ◆ 15 Montsalvy Collège Marcellin Boule
- ◆ 15 Pleaux Collège Raymond Cortat
- ◆ 15 Vic-sur-Cère Collège Jean de la Fontaine

PORTUGAIS

- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry

Sections bilangues

ANGLAIS/ALLEMAND

- ◆ 03 Bellerive-sur-Allier Collège Jean Rostand
- ◆ 03 Bourbon-l'Archambault Collège Achille Allier
- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Dompierre-sur-Besbre Collège Louis Pergaud
- ◆ 03 Lapalisse Collège Lucien Colon
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean Zay
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- 03 Montluçon Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- 03 Moulins Collège Saint-Benoît
- ◆ 03 Nérès-les-Bains Collège François Rabelais
- ◆ 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule Collège Blaise de Vigenère
- 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule Collège Notre-Dame des Victoires
- ◆ 03 Varennes-sur-Allier Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Vichy Collège Les Célestins
- 03 Vichy Collège Saint-Dominique
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon
- 15 Aurillac Collège Gerbert
- ◆ 15 Aurillac Collège Jeanne de la Treille
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie
- ◆ 15 Saint-Flour Collège Blaise Pascal
- ◆ 15 Ydes Collège Georges Brassens
- ◆ 43 Brioude Collège La Fayette
- ◆ 43 Le Chambon-sur-Lignon Collège du Lignon
- ◆ 43 Le Monastier-sur-Gazeille Collège Laurent Eynac
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- ◆ 43 Monistrol-sur-Loire Collège Le Monteil
- ◆ 43 Retournac Collège Boris Vian

- 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 43 Sainte-Florine Collège Marguerite Thomas
- 43 Sainte-Sigolène Collège du Sacré Coeur
- ◆ 43 Saugues Collège Joachim Barrande
- 43 Tence Collège Saint-Martin
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Ambert Collège Jules Romains
- 63 Ambert Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Beaumont Collège Molière
- ◆ 63 Billom Collège du Beffroi
- 63 Chamalières Collège Sainte-Thècle
- ◆ 63 Chamalières Collège Teilhard de Chardin
- ◆ 63 Champeix Collège Antoine Grimoald Monnet
- ◆ 63 Châtelguyon Collège Champclaux
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Blaise Pascal
- 63 Clermont-Ferrand Collège Fénelon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier
- 63 Clermont-Ferrand Collège Massillon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Roger Quilliot
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Issoire Collège de Verrière
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés
- 63 Issoire Collège Sévigné Saint-Louis
- ◆ 63 La Monnerie-le-Montel Collège de la Durolle
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand
- ◆ 63 Murat-le-Quaire Collège Marcel Bony
- ◆ 63 Pont-du-Château Collège Mortaix
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar
- ◆ 63 Riom Collège Michel de l'Hospital
- 63 Saint-Eloy-les-Mines Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 63 Saint-Eloy-les-Mines Collège La Roche
- 63 Saint-Saturnin Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Vic-le-Comte Collège de la Comté

ANGLAIS/CHINOIS

- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre

ANGLAIS/ESPAGNOL

- 15 Saint-Flour Collège Saint-Joseph - La Présentation
- ◆ 15 Ydes Collège Georges Brassens
- 63 Aubière Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Charles Baudelaire
- 63 Clermont-Ferrand Collège Fénelon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Roger Quilliot
- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France
- ◆ 63 Rochefort-Montagne Collège Gordon Bennett

ANGLAIS/ITALIEN

- ◆ 63 Aubière Collège Joliot Curie
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre

ANGLAIS/PORTUGAIS

- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France

Sections européennes

ALLEMAND

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Dompierre-sur-Besbre Collège Louis Pergaud
- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Varennes-sur-Allier Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Vichy Collège Les Célestins
- ◆ 63 Beaumont Collège Molière
- 63 Chamalières Collège Sainte-Thècle
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 63 Riom Collège Michel de l'Hospital

ANGLAIS

- ◆ 03 Bourbon-l'Archambault Collège Achille Allier
- ◆ 03 Cosne-d'Allier Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean-Jacques Soulier
- 03 Montluçon Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Vichy Collège Les Célestins
- 03 Vichy Collège Saint-Dominique
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon
- 15 Aurillac Collège Gerbert
- ◆ 15 Aurillac Collège La Jordanne
- ◆ 43 Aurec-sur-Loire Collège des Gorges de la Loire
- 43 Aurec-sur-Loire Collège Notre-Dame de la Faye
- ◆ 43 Brioude Collège La Fayette

- 43 Brioude Collège Saint-Julien
- ◆ 43 Brives-Charensac Collège de Corsac
- ◆ 43 Craponne-sur-Arzon Collège des Hauts de l'Arzon
- ◆ 43 Langeac Collège du Haut-Allier
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Joseph Le Rosaire
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Louis
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Régis - Saint-Michel
- ◆ 43 Monistrol-sur-Loire Collège Le Monteil
- 43 Monistrol-sur-Loire Collège Notre-Dame du Château
- 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Roger Ruel
- 43 Sainte-Sigolène Collège du Sacré-Coeur

RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS ET DISPOSITIFS PARTICULIERS

- ◆ 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Jules Romains
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Aigueperse Collège Diderot
- ◆ 63 Aubière Collège Joliot Curie
- 63 Aubière Collège Saint-Joseph
- 63 Billom Collège Notre-Dame
- 63 Chamalières Collège Sainte-Thècle
- ◆ 63 Chamalières Collège Teilhard de Chardin
- ◆ 63 Champeix Collège Antoine Grimoald Monnet
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Blaise Pascal
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Charles Baudelaire
- 63 Clermont-Ferrand Collège Fénelon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier
- 63 Clermont-Ferrand Collège Massillon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Courpière Collège Bellime
- 63 Courpière Collège Saint-Pierre
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés
- ◆ 63 Lezoux Collège Georges Onslow

- ◆ 63 Maringues Collège Louise Michel
- ◆ 63 Puy-Guillaume Collège Condorcet
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar
- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France
- 63 Riom Collège Sainte-Marie
- ◆ 63 Saint-Germain-Lembron Collège de Liziniat
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron
- ◆ 63 Volvic Collège Victor Hugo

ESPAGNOL

- ◆ 03 Bellenaves Collège Jean Baptiste Desfilhes
- ◆ 03 Bellerive-sur-Allier Collège Jean Rostand
- 03 Cusset Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Désertines Collège Marie Curie
- ◆ 03 Dompierre-sur-Besbre Collège Louis Pergaud
- ◆ 03 Le Mayet-de-Montagne Collège Jules Verne
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule Collège Blaise de Vigenère
- ◆ 03 Varennes-sur-Allier Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry

- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie
- 43 Brives-Charensac Collège La Chartreuse
- 43 Monistrol-sur-Loire Collège Notre-Dame du Château
- 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Jeanne d'Arc
- 63 Aubière Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Billom Collège du Beffroi
- 63 Clermont-Ferrand Collège Fénelon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philippe
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- 63 Clermont-Ferrand Collège Sainte Thérèse-Les Cordeliers
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand

ITALIEN

- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon
- ◆ 63 Billom Collège du Beffroi
- ◆ 63 Châtelguyon Collège Champclaux
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar

Sections internationales

34

AMÉRICAIN

- 63 Clermont-Ferrand Collège Massillon

ANGLAIS

- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc

UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Verne
- ◆ 03 Montmarault Collège Jeanne Cluzel
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Aurillac Collège Jeanne de la Treilhé

- ◆ 43 Langeac Collège du Haut-Allier
- ◆ 43 Le Chambon-sur-Lignon Collège du Lignon
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Charles Baudelaire
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philippe

- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme
- 63 Clermont-Ferrand Collège Massillon
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- ◆ 63 La Monnerie-le-Montel Collège de la Durolle
- ◆ 63 Saint-Eloy-les-Mines Collège La Roche
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron

Classes à horaires aménagés

MUSIQUE

- 03 Cusset Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry
- ◆ 43 Brives-Charensac Collège de Corsac

- 43 Le Puy-en-Velay Collège St-Joseph Le Rosaire
- ◆ 43 Monistrol-sur-Loire Collège Le Monteil
- 43 Monistrol-sur-Loire Collège ND du Château
- ◆ 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Roger Ruel
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Bourg-Lastic Collège Willy Mabrut
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés

DANSE

- ◆ 15 Aurillac Collège Jeanne de la Treilhé
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Jeanne d'Arc

THÉÂTRE

- ◆ 03 Désertines Collège Marie Curie

- ◆ enseignement **public**
- enseignement **privé**
- A **apprentissage**

Sections sportives

ACTIVITÉS PHYSIQUES PLEINE NATURE

- 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Saint-Joseph

ATHLÉTISME

- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin

AVIRON

- ◆ 03 Saint-Yorre Collège Victor Hugo
- ◆ 03 Vichy Collège Les Célestins

BADMINTON

- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France

BASKET

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean-Jacques Soulier
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès
- ◆ 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Roger Ruel
- 63 Billom Collège Notre-Dame
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philippe
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- 63 Issoire Collège Sévigné Saint-Louis

BOXE FRANÇAISE

- 63 Issoire Collège Sévigné Saint-Louis

ÉQUITATION

- ◆ 03 Cerilly Collège François Péron
- ◆ 15 Condat Collège Georges Pompidou

ESCALADE

- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Verne
- ◆ 15 Riom-Es-Montagnes Collège Georges Bataille
- ◆ 15 Vic-sur-Cère Collège Jean de la Fontaine
- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France

FOOTBALL

- ◆ 03 Bourbon-l'Archambault Collège Achille Allier
- ◆ 03 Gannat Collège Joseph Hennequin
- ◆ 03 Lapalisse Collège Lucien Colon
- 03 Montluçon Collège Saint-Joseph
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie

- ◆ 15 Massiac Collège Pierre Galéry
- ◆ 15 Maurs Collège des Portes du midi
- ◆ 15 Ydes Collège Georges Brassens
- 43 Brioude Collège Saint-Julien
- ◆ 43 Brives-Charensac Collège de Corsac
- ◆ 43 Langeac Collège du Haut-Allier
- 43 Langeac Collège Saint-Joseph
- ◆ 43 Le Chambon-sur-Lignon Collège du Lignon
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Louis
- ◆ 43 Monistrol-sur-Loire Collège Le Monteil
- 43 Monistrol-sur-Loire Collège Notre-Dame du Château
- ◆ 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Jules Romains
- 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Saint-Joseph
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Ceyrat Collège Henri Pourrat
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philippe
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier
- 63 Clermont-Ferrand Collège Sainte Thérèse-Les Cordeliers
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand
- 63 Riom Collège Sainte-Marie
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron

FOOTBALL FILLES

- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

- ◆ 43 Brioude Collège La Fayette
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre

HANDBALL

- ◆ 15 Saint-Mamet-la-Salvetat Collège Jean Dauzié
- ◆ 43 Brioude Collège La Fayette
- ◆ 43 Landos Collège Robert Louis Stevenson
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand

JUDO

- ◆ 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule Collège Blaise de Vigenère
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry

- ◆ 63 Besse-et-Saint-Anastaise Collège du Pavin
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier

LUTTE SPORTIVE

- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France

NATATION

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean-Jacques Soulier
- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie
- ◆ 15 Mauriac Collège du Méridien
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Ambert Collège Jules Romains
- ◆ 63 Beaumont Collège Molière
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron

RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

- ◆ 15 Allanche Collège Maurice Peschaud

RUGBY

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Lapalisse Collège Lucien Colon
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 15 Aurillac Collège La Jordanne
- ◆ 43 Tence Collège de la Lionchère
- 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Issoire Collège de Verrière

RUGBY GARÇONS

- ◆ 15 Maurs Collège des Portes du midi

SKI (DISCIPLINES ASSOCIÉES)

- ◆ 63 Besse-et-Saint-Anastaise Collège du Pavin

TENNIS

- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- ◆ 43 Saint-Didier-en-Velay Collège Roger Ruel
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar

VOLLEY-BALL

- 03 Vichy Collège Saint-Dominique
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar

Pôles Espoir

HANDBALL

- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre

JUDO

- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme

TENNIS DE TABLE

- ◆ 63 Ceyrat Collège Henri Pourrat

3^e prépa pro

- 15 Saint-Flour Collège Saint-Joseph - La Présentation
- 63 Courpière Collège Saint-Pierre

Dispositifs relais (ateliers, classes et internats)

- ◆ 03 Désertines Collège Marie Curie (*classe*)
- ◆ 03 Vichy Collège Les Célestins (*atelier*)
- ◆ 15 Aurillac Collège La Jordanne (*classe*)
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès (*atelier*)
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou (*classe*)
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry (*atelier*)

D'Col

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Le Mayet-de-Montagne Collège Jules Verne
- ◆ 03 Lurcy-Levis Collège André Boutry
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean Zay
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Verne
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Tronget Collège Charlotte Delbo
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Beaudelaire
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme
- ◆ 63 La Monnerie-le-Montel Collège de la Durolle
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron

REP et REP+ (Réseau d'éducation prioritaire)

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Lurcy-Levis Collège André Boutry
- ◆ 63 La Monnerie-le-Montel Collège de la Durolle
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean Zay (*REP+*)
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Verne (*REP+*)
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus (*REP+*)
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Beaudelaire (*REP+*)
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Charme (*REP+*)

Ecole ouverte

- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean Zay
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus

ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philippe

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

- ◆ 63 Beaumont Collège Molière

TROUBLES DES FONCTIONS

COGNITIVES OU MENTALES

- ◆ 03 Bellerive-sur-Allier Collège Jean Rostand
- ◆ 03 Bourbon-l'Archambault Collège Achille Allier
- ◆ 03 Commentry Collège Emile Mâle
- ◆ 03 Cosne-d'Allier Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Désertines Collège Marie Curie
- ◆ 03 Domerat Collège Louis Aragon
- ◆ 03 Dompierre-sur-Besbre Collège Louis Pergaud
- ◆ 03 Gannat Collège Joseph Hennequin
- ◆ 03 Montluçon Collège Jean-Jacques Soulier
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Moulins Collège Anne de Beaujeu
- ◆ 03 Moulins Collège Charles Péguy
- ◆ 03 Nérès-les-Bains Collège François Rabelais
- ◆ 03 Saint-Germain-des-Fosses Collège Jean de la Fontaine
- ◆ 03 Varennes-sur-Allier Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Yzeure Collège François Villon

- ◆ 15 Aurillac Collège Jeanne de la Treille
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Aurillac Collège La Jordanne
- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie
- ◆ 15 Mauriac Collège du Méridien
- ◆ 15 Saint-Flour Collège La Vigière
- ◆ 43 Brioude Collège La Fayette
- ◆ 43 Brives-Charensac Collège de Corsac
- 43 Brives-Charensac Collège La Chartreuse
- ◆ 43 La Chaise-Dieu Collège Henri Pourrat
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège Jules Vallès
- ◆ 43 Monistrol-sur-Loire Collège Le Monteil
- 43 Sainte-Sigolène Collège du Sacré-Coeur
- ◆ 43 Saint-Julien-Chapteuil Collège Jules Romains
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Ambert Collège Jules Romains
- 63 Aubière Collège Saint-Joseph
- ◆ 63 Ceyrat Collège Henri Pourrat
- ◆ 63 Chamalières Collège Teilhard de Chardin
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Charles Baudelaire
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Issoire Collège de Verrière
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés
- ◆ 63 Les Martres-de-Veyre Collège Jean Rostand
- ◆ 63 Lezoux Collège Georges Onslow
- ◆ 63 Riom Collège Jean Vilar
- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France

- 63 Riom Collège Sainte-Marie
- ◆ 63 Saint-Eloy-les-Mines Collège La Roche
- ◆ 63 Saint-Germain-Lembron Collège de Lizinot
- ◆ 63 Saint-Gervais-d'Auvergne Collège Baptiste Bascoulergue
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron
- ◆ 63 Volvic Collège Victor Hugo

TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES

(DONT LES TROUBLES DYSPRAXIQUES)

- ◆ 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule Collège Blaise de Vigenère
- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Roger Quilliot

TROUBLES ENVAHISSANTS DU

DÉVELOPPEMENT (DONT L'AUTISME)

- 63 Riom Collège Sainte-Marie

TROUBLES MULTIPLES ASSOCIÉS

- ◆ 15 Saint-Flour Collège Blaise Pascal

SEGPA (Section d'enseignements général et professionnel adaptés)

- ◆ 03 Commentry Collège Emile Mâle
- ◆ 03 Cusset Collège Maurice Constantin Weyer
- ◆ 03 Désertines Collège Marie Curie
- ◆ 03 Moulins Collège Emile Guillaumin
- ◆ 03 Varennes-sur-Allier Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie
- ◆ 15 Mauriac Collège du Méridien
- ◆ 15 Saint-Flour Collège Blaise Pascal

- ◆ 43 Brives-Charensac Collège de Corsac
- 43 Brives-Charensac Collège La Chartreuse
- ◆ 43 Le Chambon-sur-Lignon Collège du Lignon
- 43 Monistrol-sur-Loire Collège Notre-Dame du Château
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet

- ◆ 63 Ambert Collège Jules Romains
- ◆ 63 Aubière Collège Joliot Curie
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Albert Camus
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Gérard Philippe
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège Oradou
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège La Ribeyre
- ◆ 63 Gerzat Collège Anatole France
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés
- ◆ 63 Lempdes Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 63 Riom Collège Pierre Mendès France
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron

BIA (Brevet d'initiation aéronautique)

- ◆ 03 Bourbon-l'Archambault Collège Achille Allier
- ◆ 03 Lapalisse Collège Lucien Colon
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- ◆ 03 Saint-Germain-des-Fosses Collège Jean de la Fontaine
- ◆ 03 Vichy Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Murat Collège Georges Pompidou
- ◆ 63 Aubière Collège Joliot Curie
- ◆ 63 Ceyrat Collège Henri Pourrat
- ◆ 63 Clermont-Ferrand Collège La Salle Franc Rosier
- ◆ 63 Cournon-d'Auvergne Collège Marc Bloch
- ◆ 63 Courpière Collège Bellime
- 63 Courpière Collège Saint-Pierre
- ◆ 63 Issoire Collège Les Prés
- ◆ 63 La Monnerie-le-Montel Collège de la Durolle
- ◆ 63 Lezoux Collège Georges Onslow
- ◆ 63 Thiers Collège Antoine Audembron

BJSP (Brevet jeunes sapeurs pompiers)

- ◆ 03 Lurcy-Levis Collège André Boutry
- ◆ 15 Pierrefort Collège des Gorges de la Truyère
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Régis
- ◆ 63 La Tour d'Auvergne Collège Sancy-Artense

Internats

HÉBERGEMENT ORGANISÉ HORS

ÉTABLISSEMENT

- 03 Varennes-sur-Allier Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ◆ 15 Aurillac Collège La Jordanne
- ◆ 15 Aurillac Collège La Ponétie
- 15 Maurs Collège Sainte-Flore

INTERNAT FILLES

- 03 Gannat Collège Sainte-Proculé

INTERNAT GARÇONS

- ◆ 43 Le Puy-en-Velay Collège La Fayette

INTERNAT GARÇONS-FILLES

- ◆ 03 Lapalisse Collège Lucien Colon
- ◆ 03 Le Mayet-de-Montagne Collège Jules Verne
- ◆ 03 Montluçon Collège Jules Ferry
- 15 Aurillac Collège Gerbert
- ◆ 15 Aurillac Collège Jules Ferry
- ◆ 15 Condat Collège Georges Pompidou
- ◆ 15 Massiac Collège Pierre Galéry

- ◆ 15 Mauriac Collège du Méridien
- 15 Mauriac Collège Notre-Dame des Miracles
- 15 Neussargues-Moissac Collège Notre-Dame des Oliviers
- ◆ 15 Pierrefort Collège des Gorges de la Truyère
- ◆ 15 Riom-Es-Montagnes Collège Georges Bataille
- ◆ 15 Saint-Flour Collège Blaise Pascal
- ◆ 15 Saint-Flour Collège La Vigière
- ◆ 15 Saint-Mamet-la-Salvetat Collège Jean Dauzié
- 43 Brioude Collège Saint-Julien
- 43 Brives-Charensac Collège La Chartreuse
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Joseph Le Rosaire
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Louis
- 43 Le Puy-en-Velay Collège Saint-Régis - Saint-Michel
- ◆ 43 Saugues Collège Joachim Barrande
- 43 Saugues Collège La Présentation
- ◆ 43 Yssingeaux Collège Jean Monnet
- 43 Yssingeaux Collège Saint-Pierre Sainte-Anne
- ◆ 63 Besse-et-Saint-Anastaise Collège du Pavin
- 63 Chamalières Collège Sainte-Thècle
- 63 Clermont-Ferrand Collège Saint-Alyre
- ◆ 63 Courpière Collège Bellime
- 63 Courpière Collège Saint-Pierre

- 63 Giat Collège Jean-Baptiste de la Salle
- 63 Issoire Collège Sévigné Saint-Louis
- ◆ 63 La Tour-d'Auvergne Collège Sancy-Artense
- ◆ 63 Olliergues Collège Alexandre Varenne
- 63 Orcines Collège Sainte-Anne
- ◆ 63 Rochefort-Montagne Collège Gordon Bennett
- ◆ 63 Saint-Amant-Roche-Savine Collège Alexandre Vialatte
- ◆ 63 Saint-Anthème Collège du Val d'Ance
- ◆ 63 Saint-Dier-d'Auvergne Collège François Villon
- ◆ 63 Saint-Germain-l'Herm Collège Gaspard des Montagnes
- 63 Saint-Saturnin Collège Saint-Joseph

INTERNAT GARÇONS-FILLES AUSSI

WEEK-END OU PETITS CONGÉS

- 15 Saint-Flour Collège Saint-Joseph - La Présentation

3^e prépa pro

03 Allier

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

COMMENTRY 03600

Section d'enseignement professionnel du lycée
Geneviève Vincent

📍 Internat F G

15 boulevard du Général de Gaulle

☎ 04 70 08 24 34

CUSSET 03306 Cedex

Cité scolaire Albert Londres (lycée professionnel)

📍 Internat F G

Boulevard du 8 mai 45, BP 70310

☎ 04 70 97 25 25

CUSSET 03306 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée
Valéry Larbaud

📍 Internat F G

8 boulevard Gabriel Péronnet, BP 30306

☎ 04 70 96 54 00

GANNAT 03800

Lycée professionnel Gustave Eiffel

📍 Internat F G

Rue Jules Bertin, BP 23

☎ 04 70 90 01 35

MONTLUÇON 03107 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée

Paul Constans 🦿

📍 Internat F G

Rue Christophe Thivrier, BP 415

☎ 04 70 08 19 30

VARENNES-SUR-ALLIER 03150

Lycée professionnel Val d'Allier 🦿

📍 Internat F G

15 rue de Beaupuy, BP 40

☎ 04 70 45 03 81

YZEURE 03401 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée
Jean Monnet

📍 Internat F G

39 place Jules Ferry, BP 5

☎ 04 70 46 93 01

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

MONTLUÇON 03100

Lycée professionnel Sainte-Louise

📍 Internat F G

150 boulevard de Courtais

☎ 04 70 28 04 66

MOULINS 03000

Lycée professionnel Anna Rodier

10 rue de Bourgogne

☎ 04 70 20 60 25

15 Cantal

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AURILLAC 15005 Cedex

Lycée professionnel Raymond Cortat 🦿

📍 Internat F G

55 avenue Jean Chanal, BP 527

☎ 04 71 45 60 60

AURILLAC 15005 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée
Jean Monnet

📍 Internat F G

10 rue du Docteur Chibret, BP 535

☎ 04 71 45 49 49

SAINT-FLOUR 15101 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée
polyvalent de Haute-Auvergne

📍 Internat F G

20 rue Marcellin Boudet, BP 41

☎ 04 71 60 05 50

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

AURILLAC 15000

Section d'enseignement professionnel du LPO
Saint-Eugène-Saint-Joseph

📍 Internat F G

47 avenue des Prades

☎ 04 71 63 42 72

43 Haute-Loire

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

BRIOUDE 43103 Cedex

Lycée d'enseignement général et technologique
La Fayette

📍 Internat F G

Plateau Saint-Laurent, BP 110

☎ 04 71 50 08 75

LE PUY-EN-VELAY 43003 Cedex

Lycée professionnel Jean Monnet

📍 Internat F G

45 boulevard Bertrand, BP 100

☎ 04 71 06 61 71

LE PUY-EN-VELAY 43009

Section d'enseignement professionnel du lycée
Charles et Adrien Dupuy

📍 Internat F G

2-4 Avenue du Docteur Durand, CS 10120

☎ 04 71 07 28 00

YSSINGEAUX 43201 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée
Emmanuel Chabrier

📍 Internat F G

Le Piny-Haut, BP 26

☎ 04 71 59 02 87

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

BRIVES-CHARENSAC 43700

Lycée professionnel La Chartreuse Paradis

📍 Internat F G

Rue du Pont de la Chartreuse, BP 08

☎ 04 71 09 83 09

LE PUY-EN-VELAY 43002 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée
Anne-Marie Martel

📍 Internat F G

2 rue Anne-Marie Martel, BP 44

☎ 04 71 05 46 66

MONISTROL-SUR-LOIRE 43120

Lycée professionnel Notre-Dame du Château

📍 Internat F G

1 place Néron

☎ 04 71 75 62 82

63 Puy-de-Dôme

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AMBERT 63600

Section d'enseignement professionnel du lycée
Blaise Pascal

📍 Internat F G

23 rue Blaise Pascal, BP 65

☎ 04 73 82 38 38

BRASSAC-LES-MINES 63570

Lycée professionnel François Rabelais

📍 Internat F G

13 avenue de Charbonnier

☎ 04 73 54 17 69

CLERMONT-FERRAND 63037 Cedex 01

Lycée professionnel Amédée Gasquet 🦿

📍 Internat F G

12-14 rue J B Torrilhon

☎ 04 73 31 56 56

CLERMONT-FERRAND 63100

Lycée professionnel Camille Claudel

📍 Internat F G

4 rue de la Charme

☎ 04 73 24 01 58

CLERMONT-FERRAND 63039 Cedex 02

Lycée professionnel Marie Curie

📍 Internat F G (les élèves sont hébergés au lycée

Ambroise Brugière)

19 boulevard Ambroise Brugière

☎ 04 73 92 41 70

CLERMONT-FERRAND 63100

Lycée professionnel Roger Claustres

🦿 PASS (Pôle d'accompagnement à la scolarisation
des jeunes sourds)


📍 Internat F G

127 rue du Docteur Hospital


☎ 04 73 19 21 00

CLERMONT-FERRAND 63000

Section d'enseignement professionnel du lycée
La Fayette


 Internat F G

231 boulevard Robert Schuman - BP 57


 04 73 19 21 00

ISSOIRE 63504 Cedex

Lycée professionnel Henri Sainte-Claire Deville

 Internat F G

Chemin des Croizettes, BP 60132


 04 73 89 18 88

PONT-DU-CHÂTEAU 63430

Lycée professionnel Pierre Boulanger


 Internat F G

85 chemin des Palisses, BP 4


 04 73 83 21 15

ROMAGNAT 63540

EREA de Lattre de Tassigny


 Internat F G obligatoire

Opme


 04 73 79 45 58

Riom 63201 Cedex

Section d'enseignement professionnel du lycée
du bâtiment Pierre-Joël Bonté

 Internat F G

2 avenue Averroes


 04 73 67 16 71

SAINT-ELOY-LES-MINES 63700

Lycée professionnel Desaix

 Internat F G

Le Mas Boutin, BP 19


 04 73 85 40 44

THIERS 63300

Lycée professionnel Germaine Tillion

 Internat F G

68 avenue Léo Lagrange

 04 73 80 84 34


ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

CLERMONT-FERRAND 63037 Cedex 1

Lycée professionnel Anna Rodier


 Internat F G

14 rue Godefroy de Bouillon


 04 73 98 54 54

CLERMONT-FERRAND 63037 Cedex 01

Lycée professionnel Godefroy de Bouillon

 Internat F G (résidence De la Salle)


14 rue G de Bouillon

 04 73 98 54 54

CLERMONT-FERRAND 63100

Lycée professionnel Sainte-Thérèse Les
Cordeliers

Place des Cordeliers

 04 73 23 25 25

DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance)


03 Allier

NEUVY 03000

CFA agricole

 Internat F G

Château de Neuville

 04 70 46 43 67

15 Cantal


ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AURILLAC 15005 Cedex

CFA agricole et forestier

 Internat F G

LEGTA Georges Pompidou, BP 537


 04 71 46 26 90

SAINT-FLOUR 15104 Cedex

Lycée professionnel agricole Louis Mallet

 Internat F G

Volzac, BP 92


 04 71 60 08 45

43 Haute-Loire


ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

FONTANNES 43100

CFA agricole de la Haute-Loire

 Internat F G (les apprentis sont hébergés à
l'internat du lycée)

LEGTA de Brioude-Bonnefont


 04 71 74 57 58

63 Puy-de-Dôme


ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

SAINT-GERVAIS-D'Auvergne 63390

EPLEFPA des Combrailles - Site de Saint-
Gervais d'Auvergne

 Internat F G

Avenue Jules Lecuyer

 04 73 85 72 84

SEGPA (Section d'enseignements général et professionnel adaptés)

AURILLAC 15013 cedex
EREA Albert Monier
☎ Internat F G
Rue Louis Farge
☎ 04 71 48 20 15
6e à 3e

BRIOUDE 43100
EREA Alexandre Vialatte
☎ Internat F G
8 rue de l'Estaret
☎ 04 74 53 50
6e à 3e

ROMAGNAT 63540
EREA de Lattre de Tassigny
☎ Internat F G
Opme
☎ 04 73 79 45 58
4e à 3e

4^e et 3^e de l'enseignement agricole

03 Allier

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

MOULINS 03017 Cedex
LEGTA du Bourbonnais
☎ Internat F G
CS 41721, Neuvy
☎ 04 70 46 92 80
4^e de l'enseignement agricole : anglais
3^e de l'enseignement agricole : anglais

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

LE MAYET-DE-MONTAGNE 03250
Lycée d'enseignement agricole et forestier
Claude Mercier
☎ Internat F G
Route de Lapalisse
☎ 04 70 59 70 88
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

LIMOISE 03320
Maison familiale rurale
☎ Internat F G
Le lieu Jay
☎ 04 70 67 30 30
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY 03160
Maison familiale rurale
☎ Internat F G
Les Forges
☎ 04 70 66 23 01
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

SALIGNY-SUR-ROUDON 03470
Maison familiale rurale
☎ Internat F G
8 Route de Monétay-sur-Loire
☎ 04 70 42 22 76
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

15 Cantal

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

NÉANT

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

MARCOLES 15220
Maison familiale rurale de la châtaigneraie
☎ Internat F G
Le bourg
☎ 04 71 64 72 29
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

MAURIAC 15200
Maison familiale rurale
☎ Internat F G
route de Tulle, BP 35
☎ 04 71 68 07 23
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

MAURS 15600
Lycée professionnel agricole Saint-Joseph
☎ Internat F G
22 avenue de la gare
☎ 04 71 49 02 29
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

SAINT-FLOUR 15100
Lycée d'enseignement agricole Saint-Vincent
☎ Internat F G
2 rue Marcellin Boudet
☎ 04 71 60 04 32
3^e de l'enseignement agricole

SAINT-FLOUR 15100
Maison familiale rurale
☎ Internat F G
Route de Massalès
☎ 04 71 60 07 62
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

43 Haute-Loire

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

FONTANNES 43100
LEGTA de Brioude Bonnefont
☎ Internat F G
☎ 04 71 74 57 57
3^e de l'enseignement agricole

YSSINGEAUX 43200
LEGTA George Sand
☎ Internat F G (Accueil des internes le dimanche soir)
Domaine de Choumouroux
☎ 04 71 65 70 50
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

SAINTE-FLOIRINE 43250
Maison familiale rurale
☎ Internat F G
6 rue Jean Cotinot
☎ 04 73 54 19 31
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

VALS-PRÈS-LE-PUY 43750
Institut des sciences de la vie et de la Terre
☎ Internat F G
72 avenue de Vals
☎ 04 71 02 56 78
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole


YSSINGEAUX 43200
Lycée d'enseignement agricole privé Eugénie Joubert
☎ Internat F G
36 rue de Turenne
☎ 04 71 59 02 81
4^e de l'enseignement agricole
3^e de l'enseignement agricole

63 Puy-de-Dôme


ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LEMPDES 63370

LEGTA Louis Pasteur

 Internat F G


Site de Marmilhat, BP 116

 04 73 83 72 50


3^e de l'enseignement agricole

PONTAUMUR 63380

EPLEFPA des Combrailles - Site de
Pontaumur

 Internat F G

Rue Montaigne


 04 73 79 91 04

4^e de l'enseignement agricole


SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE

63390

EPLEFPA des Combrailles - Site de
Saint-Gervais d'Auvergne

 Internat F G

Avenue Jules Lecuyer


 04 73 85 72 84

3^e de l'enseignement agricole


ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

GELLES 63740

Maison familiale rurale

 Internat F G

Place des écoles

 04 73 87 83 07

4^e de l'enseignement agricole


3^e de l'enseignement agricole

LE BREUIL-SUR-COUZE 63340

Lycée agro-environnemental privé
Saint-Joseph

 Internat F G


Château de Saint-Quentin

 04 73 71 89 60


3^e de l'enseignement agricole

THURET 63260

Maison familiale rurale

 Internat F G

12 rue des Dômes

 04 73 97 92 32

4^e de l'enseignement agricole


3^e de l'enseignement agricole

VERNET-LA-VARENNE 63580

Lycée d'enseignement agricole
privé Massabielle

 Internat F G


Route du château de Montfort

 04 73 71 31 25


3^e de l'enseignement agricole

VERNINES 63210

Maison familiale rurale

 Internat F G

Le bourg

 04 73 65 66 15

4^e de l'enseignement agricole

3^e de l'enseignement agricole

CIO (Centre d'information et d'orientation)

03 Allier

MONTLUÇON 03100

11 rue Marcel Sembat

☎ 04 70 05 55 11

<http://cio-montlucon.fr/>

VICHY 03200

Villa Castellane 17 rue Callou

☎ 04 70 98 45 86

<http://cio.vichy.ac-clermont.fr/>

YZEURE 03400

Château de Bellevue

☎ 04 70 44 48 75

<http://crdp-pupitre.ac-clermont.fr/cio-moulins-yzeure/>

15 Cantal

AURILLAC 15000

Rue du Coq Vert

☎ 04 71 48 13 76

<http://www.ac-clermont.fr/cio/aurillac/#&panell-2>

SAINT-FOUR 15100

1 rue du Docteur Lionnet

☎ 04 71 60 34 00

<http://www.ac-clermont.fr/cio/saint-flour/>

43 Haute-Loire

BRIOUDE 43100

Place de Paris - rue du 21 juin 1944

☎ 04 71 50 23 10

<http://www.ac-clermont.fr/cio/brioude/#&panell-1>

LE PUY-EN-VELAY 43000

12 rue de Vienne

☎ 04 71 05 58 00

<http://www.ac-clermont.fr/cio/le-puy-en-velay/#&panell-1>

YSSINGEAUX 43200

Pôle de services Crisselle, rue du Pêcher

☎ 04 71 65 73 80

<http://www.ac-clermont.fr/cio/yssingaux/#&panell-1>

63 Puy-de-Dôme

CLERMONT-FERRAND 63100

9 rue Gilbert Roddier

☎ 04 73 23 27 27

<http://www.ac-clermont.fr/cio/clermont-nord/#&panell-1>

CLERMONT-FERRAND 63000

39 rue du Pont Saint-Jacques

☎ 04 73 17 04 10

<http://www.ac-clermont.fr/cio/clermont-centre/#&panell-1>

ISSOIRE 63500

2 place Veysseire

☎ 04 73 89 13 05

<http://www.ac-clermont.fr/cio/issoire/#&panell-1>

RIOM 63200

51 rue Lafayette

☎ 04 73 38 26 25

<http://www.ac-clermont.fr/cio/riom/#&panell-1>

THIERS 63302

12 rue de Lyon, BP 137

☎ 04 73 80 21 53

<http://www.ac-clermont.fr/cio/thiers/>

Autres adresses

Rectorat de Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND 63033 Cedex 1

3, avenue Vercingétorix

☎ 04 73 99 30 00

<http://www.ac-clermont.fr/>

Directions des services

départementaux de

l'Éducation nationale

YZEURE 03403 Cedex

Château de Bellevue

Rue Aristide Briand, CS 80097

☎ 04 70 48 02 00

<http://www.ac-clermont.fr/ia03/>

AURILLAC 15012 Cedex

Cité administrative

☎ 04 71 43 44 00

<http://www.ac-clermont.fr/ia15/>

LE PUY-EN-VELAY 43012 Cedex

7 rue de l'École Normale, BP 80349

☎ 04 71 04 57 57

<http://www.ac-clermont.fr/ia43/index.php>

CLERMONT-FERRAND 63034 Cedex 1

Cité administrative

2 rue Pélissier

☎ 04 73 60 99 00

<http://www.ac-clermont.fr/ia63/>



20 boulevard Aristide Briand, 63400 Chamalières
Tél. 04 73 43 62 62 - Mél. droclermont@onisep.fr - Site : onisep.fr/clermont